INTERNATIONAL

L'ACTUEL

Le magazine de l'économie et du partenariat international

N° 234 Juin 2022 - 150 DA

www.lactuel.dz

Relance économique

New deal

L 22234 - 06 - A - 150 DA - DZ

Ne subissez plus l'information économique

lisez juste l'essentiel

www.lactuel.dz

Édito

L'année de vérité

Soit ! Le président de la République a réaffirmé, à maintes occasions, que 2022 sera l'année de l'économie par excellence, mais non sans prendre le soin de sonner la mobilisation générale, tous azimuts. Certes, le projet de relance de l'économie nationale prônée par les pouvoirs publics devrait aboutir à une authentique et durable prospérité économique pour notre pays. Présentement, tous les ingrédients de la réussite du plan de redressement de la politique économique sont là pour réaliser ce noble objectif national. Toutefois, les sacrifices doivent être consentis et partagés par tous les citoyens à quelque niveau de responsabilités que ce soit, car il y va de la souveraineté économique de tout un Etat.

Le temps presse et le peuple piaffe d'impatience à l'idée de jouir d'un meilleur pouvoir d'achat grâce à l'abondance de la production. Aujourd'hui plus que jamais, le Gouvernement doit innover dans sa manière de travailler en aparté et éviter la confrontation des idées avec les acteurs économiques des deux bords, public et privé.

Ne dit-on pas que *« de la discussion jaillit la lumière »*. Puisqu'on parle de relance économique, il est impardonnable de sous-estimer le rôle primordial que peuvent jouer dans ce contexte économique presque inédit ces métiers qui contribuent à la richesse de toute une nation. Ce sont les artisans, les petites et moyennes entreprises, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs… Enfin, tous les hommes et toutes les femmes qui ne disposent pas de moyens puissants pour agir, mais qui ont un savoir-faire irremplaçable et qui sont totalement immergés dans l'économie de base.

Disposant de faibles moyens financiers, ils vont avoir le plus grand mal à développer leurs activités, mais si l'Etat, les administrations, les collectivités locales et les banques leur apportent le soutien nécessaire, ils contribueront de façon décisive à la relance économique que nous souhaitons. Au final, l'important est de faire repartir une économie qui a été plongée en hibernation pendant plusieurs années, en sus de la pandémie de Covid-19, mais bon, tout est possible pour remettre le train sur la bonne voie■

L. K.

Vu ailleurs... en images

CHINE : Une ligne du métro traverse un immeuble ! Impressionnant !

Vivre le long d'une voie ferrée ne fait pas trop rêver. Le bruit occasionné et les légères secousses repoussent de nombreux locataires. Imaginez alors que le train traverse votre appartement ! C'est ce qui arrive aux habitants de cet immeuble à Chongqing. Un tunnel de la ligne 2 du métro a été construit pour traverser les habitations qui se trouvent sur son passage. Une station a même été aménagée dans le building■

AUSTRALIE : Une compagnie aérienne se prépare à assurer le plus long vol du monde

La compagnie aérienne australienne Qantas entend lancer d'ici la fin de l'année 2025 les plus longs vols commerciaux du monde sans escale qui permettront de relier en un peu plus de 19 heures Sydney à Londres et New York. Ces avions, qui devront voler sur 17.000 kilomètres, seront équipés d'un réservoir en carburant supplémentaire. Chaque appareil ne disposera que de 238 sièges, parmi lesquels 40% de type premium où les passagers pourront profiter d'un lit en plus du siège et d'une penderie. Pour les classes éco, Qantas assure que de plus larges espacements entre les sièges seront présents et promet un accès à un espace « détente », pour se dégourdir les jambes et se servir en boissons et encas■

NIGERIA : De Londres à Lagos, le périple d'un motard nigérian contre la polio

Le vrombissement des motos gronde au loin et l'homme attendu de tous est vite encerclé par la foule. Le visage ruisselant de sueur, Kunle Adeyanju coupe enfin le contact au terme d'un périple de 41 jours à travers l'Afrique, devenu viral sur les réseaux sociaux. Parti de Londres le 19 avril, Kunle Adeyanju, 44 ans, a parcouru à moto plus de 13.000 kilomètres et traversé treize pays, jusqu'à son arrivée dimanche à Lagos, la capitale économique du Nigeria, son pays d'origine■

IRAK : A dix ans, il franchit seul sept contrôles de sécurité dans un aéroport irakien

Un aéroport du sud de l'Irak a annoncé mercredi qu'il allait revoir ses mesures de sécurité: après avoir franchi sept points de contrôle sans être inquiété, un garçon de dix ans a pu monter, seul, à bord d'un avion.

POLOGNE : Un musée offre un voyage à travers l'histoire d'Apple

Raconter l'histoire de l'informatique grand public via "les succès et des échecs" d'Apple, tel est l'objectif du créateur du musée des produits à la pomme croquée qui vient d'ouvrir ses portes à Varsovie. "C'est la plus grande et la plus complète collection Apple au monde", souligne Jacek Lupina, architecte de formation et graphiste professionnel de 56 ans, passionné de produits Apple.

SUEDE : Une vieille de 103 ans bat le record du monde de saut en parachute

Le saut enregistré par le Guiness des records a été effectué à Motala, une ville de 30.000 habitants située à 240 kilomètres au sud- ouest de la capitale Stockholm. Une grand-mère suédoise de 103 ans a battu, le 29 mai dernier, le record du monde de la personne la plus âgée à réaliser un saut en parachute en tandem. « C'était merveilleux de faire cela, j'y pensais depuis longtemps », a déclaré Rut Larsson à l'agence de presse suédoise TT, ajoutant : « Tout s'est passé comme prévu. »

ALLEMAGNE : Un adolescent a fraudé environ 6 millions d'euros en se faisant rembourser des milliers de faux tests Covid

A seulement 19 ans, il a été jugé pour avoir facturé 500.000 tests. La crise de la Covid-19 a profité à plus d'un. Cet Allemand - âgé de 17 ans à l'époque des faits – a créé de faux tests et s'est servi d'un faux centre de dépistage de Covid-19 pour récupérer près de 5,7 millions d'euros en remboursement de frais.

SOMMAIRE n° 234 - Juin 2022

EDITO

L'année de vérité

Le président de la République a réaffirmé, à maintes occasions, que 2022 sera l'année de l'économie par excellence, mais non sans prendre le soin de sonner la mobilisation générale, tous azimuts■

8 Relance du secteur public industriel
Le redémarrage ?

10 Promotion de la production nationale
Assurer l'équilibre de la balance commerciale

12 Sauvetage des micro-entreprises en difficulté
L'Etat met le paquet

14 Stratégie nationale pour l'économie bleue
Quelles opportunités pour l'Algérie ?

16 Développement des zones franches en Algérie
Pour une consécration du tournant libéral de l'économie nationale ?

18 Industrie agroalimentaire
Une plus-value certaine pour la diversification économique

20 Exportations
Il suffit d'y croire !

22 Problème de surliquidité
L'importance d'ajuster la politique monétaire du pays

24 Rapport du GIEC
Alerte générale !

28 Interview d'Ahmed El Karm, Président du Conseil de Surveillance de MLA :
« Quand on aspire à rester le numéro 1 du marché, il faut se donner les moyens d'être ambitieux »

32 Hydrocarbures
Prix élevés et inflation au menu !

34 Projet de gazoduc Transsaharien
Quels enquiquineurs ces Marocains !

38 Production du phosphate
Les grandes ambitions de l'Algérie

40 Renforcement des relations économiques algéro-US
Yes, we do

42 France-Algérie
D'un partenariat économique en mode « Je t'aime... moi non plus », au « New deal » gagnant-gagnant ?

46 Interview d'Eric Anciaux, directeur général de Natixis :
"Natixis Algérie est totalement intégrée dans le groupe Natixis"

Interview de Jean Yves Gal, directeur régional Afrique du Nord de Servier :
« Il est parfois difficile d'avoir un portefeuille de médicaments exportable en Algérie »

47 Interview de Thomas Grimm, responsable commercial régional (Afrique du Nord) d'Airbus Hélicoptères :
Nous sommes prêts à participer à l'ouverture du marché en Algérie

48 Réhabilitation du vieux bâti
Il faut agir vite !

50 Interview de Hasna Hadjilah, présidente du Syndicat national des architectes agréés algériens (SYNAA) :
« La qualité de l'oeuvre architecturale dépend de la réponse aux enjeux sociétaux, au climat, à l'innovation et à l'émotion que produit l'architecture »

54 Hébergement touristique durant la saison estivale
Les prix vont-ils chauffer ?

56 Envolée des prix des matières premières
« Boire le calice jusqu'à la lie »

58 **Portrait :** Dr Hassina Mouri
Des efforts et des distinctions

Les Nouvelles Revues Algériennes
R.C. : 99B 0008985
I.S.S.N.: 1.111.1054

Rédaction / Administration :
Lot. Ben Achour Abdelkader Villa n° 27
Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
Site web : www.lactuel.dz
e-mail : redac@actuel-dz.com
l.actuel@gmail.com

Directeur de la publication :
MOHAMED KESSACI

Directeur / Gérant :
LAKHDAR KESSACI

Rédaction :
AHMED BENALIA
RABAH KARALI
KHEIREDDINE BATACHE
FATIHA AMALOU
HAMID MERZOUK

Correction :
WASSIM AHLEM

Abonnements & Publicité :
KAHINA DEBOUZ - SAAD
OMAR HINA

Direction technique et P.A.O. :
DJAMEL ATMANI
SALIM RABIAI

Régie Publicitaire et Abonnements :
Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
et ANEP Régie presse
1, rue Pasteur - Alger

Impression : Imprimerie Ed diwan

Distribution Centre par :
ETS BOUNAB Nasreddine

Dépôt légal : Juin 2022

Les manuscrits, photographies, illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Relance du secteur public industriel

Le redémarrage ?

Sauvetage. Le ministère de l'Industrie ne ménage aucun effort pour lever tous les obstacles qui entravent le démarrage des projets industriels, alors qu'environ 641 projets d'investissement dans divers domaines et secteurs sont concernés par cette opération de réhabilitation.

Les travaux de la Conférence nationale sur la relance industrielle en 2021 ont été sanctionnés par des recommandations axées sur les mécanismes de la relance économique avec l'ensemble des acteurs du secteur, les porteurs de projets, les instances activant dans le marché des marchandises industrielles, les entreprises concernées par le soutien et l'accompagnement dans le domaine industriel, les centres d'études ou de recherches dirigées, ainsi que les experts. Partant du principe que la construction d'un modèle économique repose sur la diversification de la croissance et l'économie de la connaissance, cela constitue l'un des principaux engagements du programme du président de la République et du Plan d'action du Gouvernement.

Qu'en est-il du nouveau Plan du Gouvernement ?

Aussi, la stratégie du ministère de l'Industrie s'appuie sur la réalisation de deux objectifs, à savoir la substitution aux importations et le développement de l'exportation des marchandises industrielles au sein des branches industrielles. Pour ce faire, un projet de plan d'action ambitieux, opérationnel et réaliste commence à donner ses fruits. Par ailleurs, il est nécessaire

d'augmenter la contribution de l'industrie au Produit interne brut (PIB) de 10 à 15% pour un véritable décollage du secteur.

Le Président Tebboune a souligné dans un discours qu'il était possible d'atteindre le taux de 10% avec des efforts raisonnables, et pour opérer une révolution industrielle, il faut atteindre un taux de 15%. Il a fait remarquer que certains pays européens industrialisés, dont les industries enregistraient une part de contribution de plus de 20% à leurs PIB, enregistrent actuellement des taux entre 11 et 12%. Dans ce même contexte, d'après le slogan du secteur de l'industrie, *« l'année 2022 sera une année économique par excellence »*, au cours de laquelle seront pris en charge les dossiers qui concrétiseront le décollage économique, notamment le secteur industriel. D'autre part, le ministère de l'Industrie ne ménage aucun effort pour lever tous les obstacles qui entravent le démarrage des projets industriels, alors qu'environ 641 projets d'investissement dans divers domaines et secteurs sont concernés par cette opération de réhabilitation. Récemment, le ministre de l'Industrie a mis en exergue les décisions des pouvoirs publics d'activer le processus de relance des entreprises économiques à l'arrêt. Les premiers résultats semblent encourageants.

Plusieurs plans de redressement approuvés par le Conseil de participation de l'Etat

D'après l'Agence de presse officielle (APS), dans une déclaration à la presse en marge d'une visite de travail à Tipasa, le ministre a fait cas du recensement de 51 entreprises publiques à l'arrêt, en raison de difficultés financières et de problèmes accumulés au cours des périodes précédentes. Il a annoncé la relance de 15 entreprises parmi elles, avant la fin de l'année en cours, grâce à un plan de redressement approuvé par le Conseil de participation de l'Etat.

« L'Etat n'abandonnera pas ces groupes industriels » conformément à une feuille de route basée sur l'efficacité économique et financière, dans le cadre d'un *« accompagnement du Gouvernement qui leur permettra de surmonter les obstacles, tout en les incitant à se repositionner sur les marché local et régional, voire même mondial »*, a souligné le ministre. A cette occasion, M. Zeghdar a affirmé aux 1.881 employés du Complexe industriel du papier Tonic-Emballage que l'Etat ne les abandonnera pas, les informant de l'adoption d'un plan d'action pour sauver l'entreprise. Il s'agit, a-t-il ajouté, de procéder à *« un changement radical des gestionnaires après confirmation de leur inaptitude à concrétiser le précédent plan de faisabilité, outre le lancement d'une expertise économique qui sera fin prête durant ce mois de juin, avant sa présentation devant le Conseil de participation de l'Etat, pour garantir le financement bancaire des investissements et le paiement des salaires des travailleurs »*.

La même feuille de route porte également sur la signature d'une convention engageant les gestionnaires à la rentabilité économique et financière, a ajouté le ministre de l'Industrie, soutenant que le rôle des pouvoirs publics *« se limitera à l'accompagnement des groupes industriels »*. Des mesures similaires seront également engagées au profit du Groupe Africaver de Jijel, de l'Entreprise de détergents de Sour El Ghozlane (Bouira) et du Complexe des pâtes alimentaires de Bouchekouf de Guelma, dont le plan de redressement et l'importation de sa production *"permettront une économie de 66 millions de dollars »*. S'agissant de l'unité de confection et maintenance navale Ecorep qu'il a visitée à Bouharoune, également en difficulté financière, M. Zeghdar a assuré que le Conseil de participation de l'Etat a approuvé son plan de redressement, dans lequel les banques auront un rôle majeur dans le financement de leurs projets d'investissement, dans le cadre de prêts bancaires à long terme.

Du reste, les exemples de ce genre de situation sont légion à travers le territoire national, concernant des complexes et des unités de production industriels, à l'instar des équipements électriques, électroménagers et électroniques, de textile, de verre et d'agroalimentaire■

R. K.

Promotion de la production nationale

Assurer l'équilibre de la balance commerciale

Performance. Les progrès réalisés en Algérie dans la diversification de l'offre de produits *« restent fragilisés par une faiblesse d'intégration et de densification du tissu économique, particulièrement une sous-traitance industrielle qui fait défaut »*.

La préservation de la production nationale est un défi que le Gouvernement compte réaliser. Une série de facilitations et de mesures incitatives sont accordées aux investisseurs qui promeuvent le Made in bladi. En effet, il y a bien des secteurs, agricole, agroalimentaire, électroménager et autres, dans lesquels le produit national peut rivaliser. Certes, la concurrence sera de plus en plus rude. Entre acquis et défis, le produit local devra faire preuve de performance. Joint par nos soins pour davantage d'explications, Brahim Guendouzi, professeur d'économie à l'Université de Tizi-Ouzou, affirme, de prime abord, que le niveau de production nationale de biens et services, obtenu grâce à la mise en œuvre de moyens de production importants, *« revêt une dimension déterminante car c'est la source de satisfaction des besoins des ménages (consommation finale) mais également celle des entreprises elles-mêmes (consommation productive) »*.

Les progrès réalisés en Algérie dans la diversification de l'offre de produits *« restent, cependant, fragilisés par une faiblesse d'intégration et de densification du tissu économique, particulièrement une sous-traitance industrielle qui fait défaut »*. Aussi, aux yeux de l'universitaire, il devient *« stratégique pour une nation de consolider sa capacité productive pour pouvoir faire face seule à des crises graves ayant des retombées directes et indirectes sur l'économie nationale »*, d'où *« la nécessité d'encourager tous azimuts le développement de la production de biens et services grâce à l'investissement productif et à la création de nouvelles entreprises, sources de richesses matérielles »*. D'autres éléments peuvent intervenir.

L'économiste souligne qu'*« avec la croissance démographique et l'évolution des besoins, les progrès technologiques et la contrainte des paiements en devises, le recours à l'importation ne pouvant en constituer la solution idoine »*. Solution ? *« Seule une accumulation de capacités de production,* commente Pr. Guendouzi, *pourrait offrir au pays les moyens adéquats de son développement économique et social à moyen et long termes. »*

Par ailleurs, il convient de relever la nécessité d'améliorer, plus que jamais, la compétitivité du produit national en vue de faire concurrence aux produits étrangers, loin des mesures protectionnistes. Pour ce faire, l'Exécutif avait appelé au recours à la recherche pratique à travers la création d'un centre de recherche et de développement au niveau de chaque entreprise de production. Aujourd'hui, l'Algérie renferme 50 centres de recherche au niveau national pouvant bénéficier au développement des différents produits. Dans le même sillage, la promotion de la production nationale peut apporter sa plus-value à assurer l'équilibre de la balance commerciale, la réduction des importations improductives et le développement des exportations hors hydrocarbures.

La mise en place et l'optimisation de l'utilisation des cartographies nationales numériques sont recommandées pour un recensement précis de la production nationale et des capacités de production de biens et de services. Le concours de tous les secteurs concernés et d'une manière précise est indispensable■

H. M.

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE

الشركة الجزائرية للتأمينات
COMPAGNIE ALGERIENNE DES ASSURANCES

La meilleure protection de vos biens et de votre activité

Siège social: **52, Avenue des Frères Bouadou Bir Mourad Rais Alger**
Tél.: +213(0) 23 56 93 24 à 33 Fax: +213(0) 23 56 93 78 - 56 93 84
e-mail: info@caat.dz **www.caat.dz**

L'ACTUEL 234 / Juin 2022 - **Anep n° 2216101238**

Sauvetage des micro-entreprises en difficulté

L'Etat met le paquet

Assistance. La pandémie de coronavirus, les mesures de gestion de crises qui ont suivi et la dégradation des conditions économiques et sanitaires mondiales ont eu un fort impact sur ces micro-entreprises, dont *« les fonds de roulement sont généralement limités »*.

Sauver les micro-entreprises menacées par les dettes devient l'une des priorités du Gouvernement. Ce dernier a mis en place un plan et un fonds de soutien à ces dernières. Le chiffre avancé par le ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de la Micro-entreprise révèle que 70% des micro-entreprises sont aujourd'hui considérées comme des entités économiques en difficulté.

Le montant financier affecté au remboursement des dettes de ces micro-entreprises en difficulté s'élève à pas moins de 57 milliards de dinars. En fait, la pandémie de coronavirus, les mesures de gestion de crises qui ont suivi et la dégradation des conditions économiques et sanitaires mondiales ont eu un fort impact sur ces micro-entreprises, dont *« les fonds de roulement sont généralement limités »*.

Ainsi, le plan de prise en charge financière des micro-entreprises en difficulté se poursuit dans le cadre des séances hebdomadaires réunissant des représentants du Fonds de caution mutuelle de garantie risques et crédits des jeunes promoteurs ainsi que de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade). Cette commission de garantie examine près de *« 500 dossiers par semaine »* après avoir reçu, ces derniers mois, 20.000 demandes. Une plateforme a été créée pour l'étude des cas de ces entreprises en difficulté, alors que 20.000 entités ont été enregistrées et 18.500 dossiers ont été étudiés.

Cependant, toutes les entreprises et toutes les demandes ne sont pas éligibles aux aides. Le ministère délégué explique en substance que la qualification d'entreprise en difficulté nécessite des études au cas par cas, d'autant que certaines sont dans les faits *« mortes »*, alors que leurs propriétaires les *« cachent sous ce qualificatif »*. Et dans le détail, les aides, qui prennent la forme de couverture de dettes auprès des banques ou encore de fonds de caution pour le rachat des crédits des micro-entreprises contraintes à la vente de leurs matériels, sont dirigées en priorité vers les propriétaires en difficulté en raison de la *« détérioration de leur matériel »* ou qui ont été victimes de *« catastrophes naturelles ou atteints de maladie les empêchant d'exercer normalement leur activité »*.

Les efforts du Gouvernement pour le développement des micro-entreprises commencent, en fait, à donner leurs fruits. Chiffres à l'appui : 2.470 micro-entreprises financées par l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade) ont été créées durant le 1er trimestre de 2022, ce qui a généré 5.754 nouveaux postes d'emploi, selon les services du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Micro-entreprises, citant un bilan de l'activité de l'Anade.

En outre, la valeur financière des micro-entreprises créées par l'Anade entre janvier et mars 2022 a été estimée à plus de 12 milliards de dinars. Pour ce qui est des secteurs les plus financés durant le 1er trimestre de l'année en cours, les services du ministre délégué ont indiqué que le secteur de l'industrie vient en tête avec un taux de 35,34%, suivi du secteur des services avec 18,74%, le secteur de l'agriculture avec 15,06% et 9,80% dans le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP)■

F. A.

المجمع الجزائري للتخصصات الكيمياوية

Algeria Chemical Specialities

طونيك صناعة

Le papier, c'est notre métier

Zone d'activités de Bou-Ismail.Wilaya de Tipaza.Algérie.
Tél.:+213 24 32 57 58 /67 Fax: +213 24 32 57 03/04

tonic industrie
www.tonic-industrie.com
E-mail : info@tonic-industrie.com

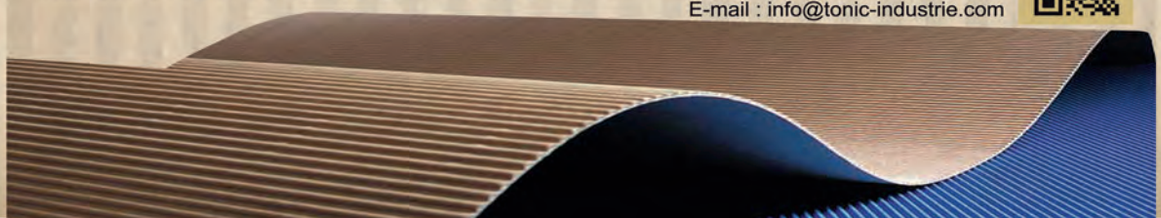

Stratégie nationale pour l'économie bleue

Quelles opportunités pour l'Algérie ?

Optimisme. La Stratégie nationale pour l'économie bleue constitue un véritable acquis et représente *« la vision nationale et les principes directeurs devant guider l'action du Gouvernement et de ses partenaires d'ici 2030 »*.

S'il y a bien un secteur économique en Algérie qui a grand besoin d'un plan Marshall, c'est bien celui de la pêche et des ressources halieutiques. Malgré toute la pertinence de la démarche du Gouvernement dans ce domaine, les facilités accordées aux investisseurs autant dans la pêche que l'aquaculture ou la construction navale, l'activité n'a pas connu un véritable décollage.

Aux yeux du consommateur lambda, le poisson, toutes espèces confondues, demeure, hélas, hors de portée d'un large pan de la population algérienne, à l'image de la sardine qui naguère était la viande du pauvre.

De stratégie en stratégie, de séminaire en séminaire, on navigue à vue sans pour autant sortir des sentiers battus. La dernière trouvaille des responsables du département ministériel de la Pêche et des Produits halieutiques n'est autre que la nouvelle Stratégie nationale pour l'économie bleue (Sneb).

Contribuer à la sécurité alimentaire du pays

Pour les décideurs algériens, il apparaît clairement que certaines activités sont prioritaires pour le développement économique du pays. Ainsi, la pêche et l'aquaculture sont des secteurs au même destin sur lesquels le Gouvernement entend renforcer les outils incitatifs (accompagnement technique, outils législatifs, fiscaux, financiers, réglementaires…). Ces derniers vont favoriser l'essor et la durabilité de toutes les filières en amont et en aval de la profession. Ainsi, les domaines liés aux ressources halieutiques sont particulièrement ciblés dans le Plan d'action du Gouvernement puisqu'il est question de soutenir l'économie bleue dans son ensemble et, plus spécifiquement, un programme d'appui au secteur de la pêche à travers le soutien aux pratiques de pêche soutenables sur le plan socio-économique et respectueuses de l'environnement.

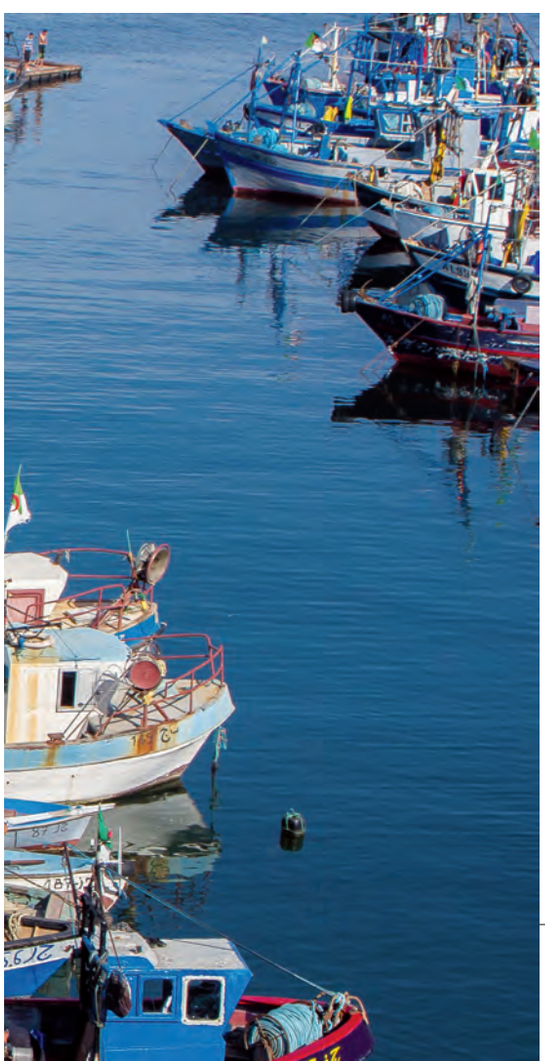

En outre, la Stratégie nationale pour l'économie bleue (Sneb), qui est en phase d'application, s'intéresse particulièrement aux PME du secteur de la pêche et de l'aquaculture, notamment en s'appuyant sur les travaux de la Commission nationale chargée de réviser le cadre juridique créé en 2021. La présentation de la Sneb à l'horizon 2030 élaborée dans le cadre du Programme d'appui fait ressortir la vision nationale et les principes directeurs qui guideront l'action du Gouvernement, de ses partenaires et de la société civile à l'horizon 2030 dans les domaines maritimes et côtiers. Cette stratégie couvre à la fois les conditions d'exploitation, de régulation et de gestion de l'espace national maritime et de ses ressources pour en faire un levier de développement socio-économique durable.

En définitif, la Sneb constitue un véritable acquis et représente *« la vision nationale et les principes directeurs devant guider l'action du Gouvernement et de ses partenaires d'ici 2030 »*. A relever que le département de la Pêche a opté pour une stratégie d'augmentation des capacités productives pour contribuer à la sécurité alimentaire du pays, à travers les principaux axes contenus dans le Plan d'action du Gouvernement pour la période 2021-2024.

Miser sur l'option jeunes éco-entrepreneurs

Il est vrai que les professionnels des différentes filières du secteur de la pêche et des produits halieutiques luttent contre vents et marées dans un contexte lié aux difficultés que traversent toutes les composantes de l'activité pêche en particulier. A chaque occasion qui se présente, les professionnels exposent leurs récurrents problèmes qui se résument en la cherté des équipements, des filets, des pièces de rechange et du carburant, etc. Aussi, la relève doit être prise en charge comme il se doit, c'est pourquoi, l'orientation et la formation des jeunes éco-entrepreneurs dans la création et le développement de leur entreprise dans l'économie bleue sont deux objectifs recherchés par la mise en œuvre de la Sneb. Pour ce faire, le ministère de la Pêche et des Produits halieutiques œuvre, de concert avec le ministère délégué chargé de la Mirco-entreprise, à encourager et à orienter les jeunes vers l'aquaculture avec le lancement de l'opération d'octroi de 1.000 micro-crédits dans le cadre de l'Angem et 1.000 autres crédits accordés par l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade).

D'autre part, le ministère de tutelle s'attaque actuellement à plusieurs chantiers, dont l'amendement de la loi 01/11 relative à la pêche et à l'aquaculture, l'élaboration d'un projet de loi d'orientation du secteur, l'instauration d'un statut particulier du pêcheur, la création de coopératives de pêche et produits aquacoles, le changement de méthode de gestion des 45 ports de pêche du pays, sans compter le développement d'une industrie navale (construction et maintenance), en sus de la mise en place de mécanismes pour une exploitation optimale et durable des différentes ressources biologiques, à l'image du corail rouge. Pour rappel, il faut noter que la production halieutique en Algérie a atteint 74.000 tonnes en 2021, soit une augmentation de 7% par glissement annuel, mais au grand dam du consommateur, le prix du poisson demeure toujours inabordable■

R. Abdessemed

Développement des zones franches en Algérie

Pour une consécration du tournant

Une zone franche se veut être une portion du territoire national, ouverte aux investissements à réaliser dans des activités industrielles commerciales et de services. Censée caractériser la libération de l'acte d'investir, la zone franche se distingue par une extra-territorialité en matière de fiscalité, de règles douanières et monétaire. Dans une *« Algérie nouvelle »* tournée vers le productivisme tous azimuts, elle revêt, désormais, un caractère vital vis-à-vis de la compétitivité des entreprises nationales ou étrangères exerçant localement, voulue et promue par les pouvoirs publics, lors de la Conférence nationale sur la relance industrielle.

Faute de pragmatisme économique selon les uns, ou de courage politique selon d'autres, la question des zones franches n'a pas été un long fleuve tranquille en Algérie, mais plutôt un autre chantier stratégique interminable. Et pour cause, elle a une nouvelle fois été inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Conseil des ministres, le 27 mars dernier. Une occasion durant laquelle, le chef de l'État, Abdelmadjid Tebboune, a insisté sur la nécessité d'opérer dans les dispositions du futur projet de loi sur les zones franches, *« une rupture totale et définitive avec les pratiques qu'a connues l'Algérie dans le passé pour pouvoir amorcer avec succès une nouvelle phase économique et de développement »*.

C'est ainsi que le 9 mai dernier, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a présenté devant les membres de la Commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie et de la

libéral de l'économie nationale ?

Ouverture. En vue de relancer la machine productive et industrielle du pays, l'économie algérienne devrait se doter prochainement d'une nouvelle loi sur l'investissement. Très attendue, celle-ci devrait ouvrir la voie au retour des investisseurs privés, notamment étrangers. Mais une loi sur l'investissement, aussi avantageuse et ouverte soit-elle, ne peut s'appliquer sans un ensemble d'outils et de mécanismes, dont les zones franches, considérées comme l'une des réformes nécessaires pour instaurer une économie de marché digne de ce nom en Algérie.

planification à l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet de loi définissant les règles générales applicables aux zones franches.

Création d'une société de gestion des zones franches

Composé de 5 chapitres, le texte de loi prévoit l'exonération des activités exercées dans les zones franches de tous droits, taxes, impôts et prélèvements à caractère fiscal, parafiscal et douanier, à l'exception des droits et taxes liés aux véhicules et voitures touristiques, des taxes liées aux véhicules et voitures destinés à l'exploitation mais également, à l'exception des cotisations et des contributions au système de la sécurité sociale. Ces dispositions devraient permettre à de nombreux porteurs de petits projets industriels ou manufacturiers, notamment les TPE-PME, de privilégier ces zones, afin de s'y installer pour y produire des biens ou des services.

Par ailleurs, le texte s'inspire de la nouvelle orientation de l'État, consistant à relancer la politique des zones franches, en parallèle avec la ratification de l'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) devant entrer en vigueur à compter du 1er juillet 2022, a rappelé le ministre.

D'autre part, et dans le cadre de la mise en œuvre du projet de loi, il a été annoncé la création d'une entreprise chargée de gérer ces zones commerciales, dénommée Société algérienne des zones franches et d'une Commission nationale placée sous tutelle du ministre chargé du Commerce.

Un impact sur les exportations attendu

Indispensables à la promotion des exportations, les nouvelles zones franches devraient permettre à l'Algérie de booster son chiffre d'affaires hors hydrocarbures à l'étranger. Un élan entrepris depuis l'année dernière, avec l'objectif de porter ces exportations à 7 milliards de dollars à la fin 2022.

En outre, parmi les objectifs assignés à ce projet, figure la relance des Investissements directs étrangers (IDE), tant l'Algérie a perdu en attractivité (403 millions dollars au premier semestre 2021 contre 504 millions dollars durant la même période en 2020, selon la Cnuced). Un tel mécanisme devrait, techniquement, aider à convaincre les potentiels investisseurs étrangers à revenir s'installer en Algérie, en profitant d'un régime fiscal et douanier favorable à l'exportation de tout ou partie de leur production vers des marchés porteurs, à moindre risques sur le plan concurrentiel et à forte valeur ajoutée, comme ceux des pays africains.

Selon le président de l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexal), Ali Bey Nasri, il conviendrait de faire une nomenclature des secteurs d'activités à installer dans ces zones et ce, afin de sélectionner les domaines dont notre économie a plus besoin. L'expert soutient, par ailleurs, que dans un souci de contrôle et de réduction des coûts logistiques et de transport, il serait préférable que les futures zones franches algériennes soient installées à proximité des ports. Ali Bey Nasi a, d'ailleurs, plaidé en faveur de l'installation de plusieurs plateformes d'exportation à travers le pays■

K. Batache

Industrie agroalimentaire

Une plus-value certaine pour la diversification économique

Stimulation. Le département de l'Agriculture, en guise d'assistance, a relevé à maintes reprises sa détermination pour appuyer les investisseurs dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, particulièrement dans le Sud et les Hauts-Plateaux.

La diversification des économies en dehors du secteur des hydrocarbures est l'axe principal des politiques économiques mises en place par nombre de pays producteurs de pétrole. La volatilité des revenus pétroliers associée à la forte croissance démographique en sont les précurseurs de ces politiques. Et l'Algérie, dans le cadre du nouveau paradigme économique, compte concrétiser cette diversification. L'industrie agroalimentaire (IAA) pourra-t-elle contribuer à la réalisation de cet objectif ? Le pays est le 1er importateur de denrées agroalimentaires du continent africain.

Les IAA représentent la 2e industrie du pays après les hydrocarbures. L'IAA algérienne réalise, ainsi, 40% du chiffre d'affaires de l'industrie nationale. Si des acquis sont réalisés, des efforts supplémentaires sont recommandés. En 2021, les industries agroalimentaires ont connu un redressement appréciable avec un taux de croissance de plus de 15% contre une variation baissière de 0,9% en 2020. Cette amélioration a été observée durant les quatre trimestres de l'année, avec des taux de croissance respectifs de 11,5%, 24,3%, 8,3% et, enfin, 16,8%. L'industrie du lait, à titre d'exemple, qui a connu une baisse de 6,2% en 2020, a enregistré un relèvement de sa production de 26,9% en 2021, avec des augmentations importantes durant les quatre trimestres de l'année, notamment le quatrième qui a affiché un taux de +43,5%.

Le département de l'Agriculture, en guise d'assistance, a relevé, à maintes reprises, sa détermination pour appuyer les investisseurs dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, particulièrement dans le Sud et les Hauts-Plateaux. Sur cette problématique de diversification, l'agroéconomiste, enseignant et chercheur à l'Ecole d'agronomie d'Alger Ali Daoudi plaide pour une agriculture algérienne variée. *« On doit aller sur toutes les filières, cependant, l'Etat doit mettre le paquet sur les filières céréales et filière lait, qui font face à des contraintes structurelles importantes qui nécessitent encore un investissement et un engagement de la part de l'État. »* Pour lui, *« il faudrait que l'Etat mette le paquet sur ces filières en termes d'investissement dans les infrastructures mais aussi en matière d'accompagnement des producteurs »*. A ses yeux, le secteur agricole a un potentiel de croissance qui n'attend qu'à être exploré et valorisé. Pour l'agro-économiste, ces vingt dernières années, l'agriculture a connu une dynamique positive très importante. *« Il s'agit aujourd'hui de la consolider et de la renforcer et de lui donner plus d'énergie pour entamer le XXIe siècle sur de nouvelles bases. »* Dans sa stratégie alimentaire, indique-t-il, l'Algérie doit avoir plusieurs leviers. Il citera l'impératif de renforcer la production nationale et de se doter de moyens de stockage importants.

Ainsi, l'industrie agroalimentaire représente un secteur stratégique et à fort potentiel d'investissement. Aujourd'hui, il est placé au centre des priorités des autorités publiques dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de la diversification de l'économie algérienne, notamment en raison de la plus-value qu'il peut apporter pour la sécurité alimentaire. La concurrence internationale et le contexte international sont autant de stimulants et catalyseurs de cette évolution des industries agro-alimentaires■

H. M.

Exportations

Il suffit d'y croire !

Dynamisation. La promotion des exportations doit se traduire par des mesures de mise à niveau des différents textes législatifs et réglementaires régissant et encadrant l'acte de l'export, y compris le troc, basée sur une approche de simplification et d'amélioration des procédures.

Eh oui, les bonnes nouvelles pour le commerce extérieur de notre pays s'enchaînent, comme en témoignent les déclarations optimistes aussi bien des décideurs que des opérateurs publics et privés ainsi que les syndicats dans ce domaine.

Atteindre voire dépasser le cap des 7 milliards de dollars d'exportation hors hydrocarbures prévus d'ici la fin de cet exercice est largement dans les cordes des exportateurs algériens. Du reste, la récente adoption par le Conseil des ministres de la nouvelle loi sur les investissements est venue à point nommé, puisqu'elle s'inscrit dans la stratégie nationale d'exportation qui, faut-il le rappeler, a pour objectif primordial la diversification de l'économie nationale en général et les exportations algériennes en particulier.

Désormais, si l'on en croit le gouvernement, les responsables à tous les niveaux s'engagent opiniâtrement à encourager et à accompagner la promotion des exportations hors hydrocarbures, en apportant les appuis nécessaires aux opérateurs économiques versés dans ce secteur.

Les conditions sine qua non d'un décollage réel des exportations

Il va sans dire que la promotion de la production nationale repose sur une exigence vitale qui consiste à rétablir, sur des bases pérennes, l'équilibre de la balance des paiements par la réduction des importations improductives et la promotion des exportations, notamment hors hydrocarbures.

Ce sont des conditions sine qua non pour une dynamisation effective du commerce extérieur, tout en corrigeant les défaillances imputables au déficit chronique enregistré par la hausse considérable de la facture des importations et à une faible contribution des exportations hors hydrocarbures ces dernières années.

Afin de redresser cette situation grandement préjudiciable à l'économie nationale, l'intervention du gouvernement sera orientée, en priorité, sur la mise en place urgente d'une nouvelle politique commerciale qui s'articulera autour de deux principaux axes, à savoir la promotion des exportations et la rationalisation des importations, sans pour autant impacter la satisfaction des besoins des citoyens.

Comme définie par le truchement du Plan d'action du gouvernement, la nouvelle politique vise également à substituer les importations par une production nationale diversifiée, à promouvoir l'exportation, à éradiquer le phénomène de la surfacturation à l'importation et à assurer, enfin, l'équilibre de la balance des paiements.

La promotion des exportations doit se traduire par des mesures de mise à niveau des différents textes législatifs et réglementaires régissant et encadrant l'acte de l'export, y compris le troc, basée sur une approche de simplification et d'amélioration des procédures.

La réalisation de zones franches au niveau des wilayas frontalières du Sud, la création de plateformes logistiques dédiées à l'exportation, la mise en place de mesures incitatives inhérentes aux zones économiques spéciales et la création de grands centres d'expositions seront accompagnées par la consolidation du cadre de soutien à l'exportation, notamment la relance des activités du Conseil national consultatif pour la promotion des exportations et le renforcement du rôle de la diplomatie économique au service des entreprises exportatrices.

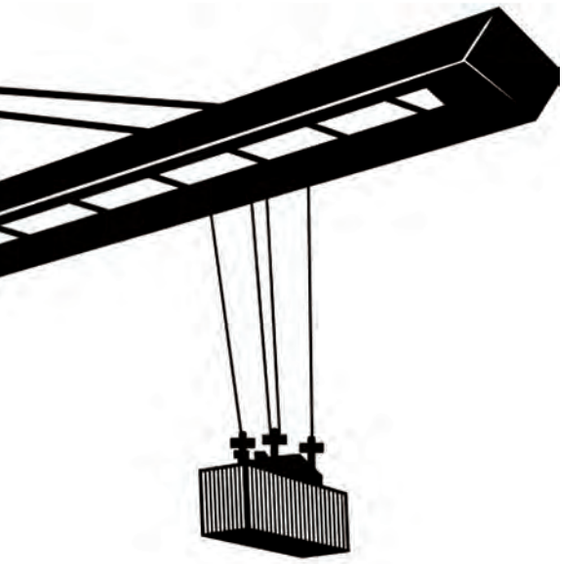

Par ailleurs, le gouvernement envisage d'engager une profonde évaluation et révision des accords de libre-échange existants. A ce titre, il sera procédé à :

- la définition des critères pour la conclusion de nouveaux accords commerciaux préférentiels ;
- l'évaluation des accords multi-latéraux et bilatéraux (accord d'association avec l'Union européenne, Grande zone arabe de libre échange, accord préférentiel avec la Tunisie) ;
- la finalisation de l'adhésion de l'Algérie à la Zlecaf ;
- l'évaluation du processus d'accession de l'Algérie à l'OMC ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale des exportations.

Par ailleurs, dans le cadre de l'assainissement de la sphère commerciale, le Gouvernement envisage d'axer ses efforts dans ce domaine au titre des cinq prochaines années autour de deux axes fondamentaux, à savoir : l'organisation et l'encadrement du commerce intérieur, dont les principaux objectifs consistent en la lutte contre le commerce informel, l'assainissement du marché et la moralisation de l'acte de commerce, la densification des équipements commerciaux, la numérisation du secteur commercial, le développement du e-commerce, la révision des cadres législatifs et réglementaires relatifs aux activités commerciales et le renforcement du dialogue et de la concertation avec les partenaires sociaux et professionnels.

Le financement ne doit plus être une pierre d'achoppement

Ce n'est plus un choix mais plutôt une nécessité absolue pour les dirigeants de l'Etat algérien de mettre en place la stratégie nationale des exportations qui vise, entre autres, à procurer les meilleures opportunités de réussite sur le long terme. Même si le secteur des exportations tous produits confondus a gagné en notoriété en réalisant des scores très encourageants depuis la fin de l'année 2020, il n'en demeure pas moins que la bataille de l'exportation est loin d'être gagnée.

Vraisemblablement, il y a du positif dans le climat des affaires de l'exportation grâce à toutes les initiatives prises par les pouvoirs publics s'agissant de la levée de plusieurs obstacles, à l'image de l'amélioration de la réglementation des changes. Aussi, la création d'une banque dédiée exclusivement à l'exportation est vivement souhaitée par les experts financiers et les acteurs de l'export en Algérie. Toujours dans le volet du financement des exportations, le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, a affirmé que la première phase de la préparation de l'ouverture d'agences bancaires algériennes à l'étranger sera finalisée avant la fin de l'année en cours. *« L'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de la première phase de cette démarche devront être finalisées avant la fin de l'année en cours »*, a-t-il fait savoir à ce sujet. D'ailleurs, officiellement, trois banques publiques, en l'occurrence la Banque nationale d'Algérie (BNA), le Crédit populaire d'Algérie (CPA) et la Banque extérieure d'Algérie (BEA), envisagent d'implanter des filiales au niveau de plusieurs pays africains. Concernant la BEA, cette dernière a déjà entrepris des démarches pour l'ouverture d'un bureau de sa filiale BEA Internationale en France.

Des potentialités immenses à exploiter à bon escient

Le Gouvernement fonde de larges espoirs sur la conquête commerciale des marchés internationaux et plus particulièrement ceux des pays de l'Afrique. Néanmoins, sans une collaboration collégiale impliquant plusieurs département ministériels, dont principalement ceux du Commerce, de l'Agriculture, des Finances, des Transports et les Douanes, tous les efforts seront vains. Dans ce sens, dans une sortie médiatique, Abdelwahab Ziani, président de la Confédération des industriels et producteurs algériens (Cipa,) est plus que catégorique dans ses argumentations.

Il est convaincu que les immenses potentialités de l'Algérie dans les secteurs de la transformation agroalimentaire, qui peut produire jusqu'à 10 milliards de dollars, les produits pharmaceutiques dont, notamment, les médicaments génériques qui représentent aussi 10 milliards de dollars, l'électroménager ainsi que le ciment et la céramique, rien qu'avec ces créneaux, on peut réaliser plus de 30 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures par an.

Cependant, il est nécessaire de passer d'un système de mono-exportation avec les hydrocarbures à une diversification des exportations à la faveur d'une excellente conjoncture de redressement de l'économie nationale. Pour ce faire, un nouveau départ sur de nouvelles et bonnes bases est plus que souhaitable■

R. K.

Problème de surliquidité

L'importance d'ajuster la politique monétaire du pays

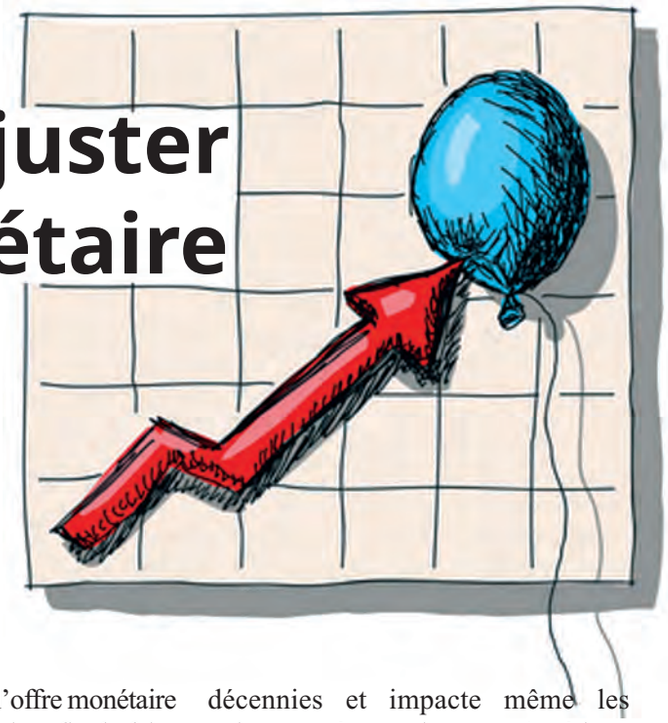

Révision. Comme tout autre pays, les pouvoirs monétaires en Algérie veillent à ce que l'excès de liquidité en circulation ne doit pas dépasser les besoins réels de son économie.

La conduite de la politique monétaire a beaucoup évolué durant ces dernières années. Comme dans tous les pays du monde, la politique monétaire s'inscrit dans le cadre de la politique économique sous ses divers aspects, sachant que son ultime objectif est de réaliser le carré magique : stabilité des prix, croissance maximum, plein emploi et l'équilibre de la balance des paiements. Parmi les principaux objectifs attribués à la politique monétaire, celui de la régulation de la quantité de monnaie mise en circulation ainsi que sa vitesse (stabilité des prix) en est, d'après nous, le plus prioritaire. Et comme tout autre pays, les pouvoirs monétaires en Algérie veillent à ce que l'excès de liquidité en circulation ne doit pas dépasser les besoins réels de son économie. Ainsi, la politique monétaire en Algérie est passée par plusieurs étapes. Plusieurs réformes ont été mises en place.

En effet, pour réaliser ses différentes politiques et stratégies, la Banque d'Algérie a mis en place une politique monétaire qui a pour objectif le contrôle de l'excès de l'offre monétaire et de surliquidité bancaire afin de faire face aux tensions inflationnistes qui pourraient résulter de ces phénomènes. Le principal défi est de normaliser la situation de surliquidité des banques. Selon les professionnels, dans une économie où les marchés financiers, les marchés monétaires et des changes sont suffisamment développés et intégrés, le financement de l'économie se fait principalement par ces marchés et secondairement par le crédit bancaire. Dans ce cas, l'on recourt aux instruments indirects dits de marché que sont le réescompte et l'open market. Par contre, dans une économie où les marchés financiers sont peu développés, le financement de l'économie se fait principalement par le crédit bancaire. Dans ce cas, les autorités monétaires agissent par des instruments directs, à savoir l'encadrement des crédits ainsi que la sélectivité des crédits.

Par ailleurs, pour le cas de l'Algérie, certains analystes économiques, comme Mahfoud Kaoubi, estiment que l'Algérie doit rapidement ajuster sa politique monétaire et ce, devant l'inflation qui a atteint au niveau mondial des taux jamais enregistrés depuis plusieurs décennies et impacte même les puissances économiques en Amérique et en Europe. *« Si on n'ajuste pas à temps notre politique monétaire, la contamination risque de ne pas se limiter à la dégradation du pouvoir d'achat, mais toucherait l'investissement et mettrait en difficulté toute l'économie du pays »*, prévient l'économiste. Il recommande, par ailleurs, *« une révision du taux d'intérêt »* et *« une maîtrise d'offre de monnaie »* qui permettraient de créer les conditions d'une reprise sur la base des indicateurs réels de l'économie. *« L'heure est au sacrifice. Il faut à la fois revoir notre mode de consommation et créer un effet d'éviction pour la relance et l'investissement »*, insiste-t-il, tout en expliquant qu'une telle réforme sera inévitablement *« douloureuse »*.

Enfin, M. Kaoubi salue la démarche entamée par les autorités *« dans le sens d'un glissement du dinar par rapport aux monnaies étrangères et qui se traduit par une dépréciation du dinar ». « Il faut maintenir cette politique et pourquoi pas l'accélérer »*, suggère-t-il■

F. A.

إيـــديـيـل

EDIEL

Entreprise des Equipements de Transformation et de Distribution Électrique

afaq QSE Qualité Sécurité Environnement
AFNOR CERTIFICATION
ISO 9001 ISO 14001 ISO 45001

▪ Conformes aux normes CEI ▪ Homologués par CREDEG (filiale SONELGAZ)

La maîtrise de l'énergie

- Installateurs
- Utilisateurs
- Bureaux d'études...etc

Equipements MT:

- Postes réduits 10KV et 30KV.
- Postes de livraison 10KV et 30KV.
- Postes débrochables 10KV et 30KV.
- Postes kiosque métalliques préfabriqués 30KV.

Equipements BT:

- Armoires et coffrets.. de distribution, de commande, de signalisation, de contrôle et de protection.
- Tableaux urbain réduits TUR.

Tous nos produits sont garanties 3 ANS

PRIX COMPETITIF ▪ DISPONIBILITE IMMEDIATE ▪ FABRICATION ALGERIENNE ▪

Adresse BP N°3 - 16104 El Achour, Alger, Algérie
Tel: + 213 (0) 21 30 02 70/69/46/62 · + 213 (0) 30 04 35, 30 01 39
Fax: + 213 (0) 21 30 04 34 · **E-mail:** contact.ediel@gmail.com
www.ediel.net

Rapport du GIEC

Alerte générale !

Inconscience. Le groupe des experts nommé GIEC a déniché récemment le sixième rapport d'évaluation des impacts et des risques liés au changement climatique (AR6). Il est la synthèse de l'ensemble des études menées par sa communauté scientifique qui font référence aux questions du climat. En effet, il affirme pour la première fois que la responsabilité de l'homme est certaine à l'égard du réchauffement climatique, et que nous sommes très proches d'atteindre un point de non-retour.

Mohamed Rachid Cheriti
Ingénieur spécialisé dans
le domaine énergétique

En bref, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est une organisation qui a été mise en place en 1988, à la demande des sept plus riches pays G7 (USA, Japon, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Canada, Italie), par l'Organisation météorologique mondiale et par le Programme pour l'environnement des Nations unies. Son rôle est d'expertiser l'information scientifique, technique et socio-économique relative au risque du changement climatique provoqué par l'homme.

Chaque fois que la nécessité l'exige, le GIEC publie des rapports qui permettent d'alerter les Gouvernements et le public sur les questions climatiques. Il établit différents scénarios possibles en fonction des émissions des gaz à effet de serre émises par l'humanité.

Cependant, le rapport a révélé quatre scénarios de réchauffement climatique 1.5° ,2°, 3° et 4°, d'avenir sur les changements climatiques et les solutions devraient être entamées à l'effet d'un résultat de net émission des gaz à effet de serre, ainsi que des solutions aux différentes inquiétudes telles que : la perte de biodiversité, consommation non durable des ressources naturelles, dégradation des terres et des écosystèmes, urbanisation rapide, les changements démographiques, les inégalités sociales et économiques et les pandémies.

Les réalités climatiques actuelles

Selon le rapport, la température dans le monde a déjà augmenté de 1,09 °C depuis l'ère préindustrielle (depuis environ 1850-1900), elle était déjà à +1.1°C en 2021, inévitablement que certains impacts climatiques seront très importants jusqu'en 2040, en plus des réalités suivantes :

- Le rapport estime que 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans un contexte de forte vulnérabilité au changement climatique, entre 2010 et 2020 ;
- La mortalité humaine due aux inondations, aux sécheresses et aux tempêtes était 15 fois plus élevée dans les régions très vulnérables que dans celles très peu vulnérables ;
- D'ici 2050, près de 70% de la population mondiale croissante vivra

dans des zones urbaines ; ces villes représentent pour le GIEC à la fois un facteur de risques climatiques et une opportunité nouvelle d'intégrer des améliorations effectives ;

- La plupart des migrations liées au climat observées actuellement se font à l'intérieur d'un même pays ou entre les pays voisins, plus de 2,6 millions et 3,4 millions des déplacements liés aux conditions météorologiques se sont produits en Afrique subsaharienne en 2018 et 2019 ;
- Un milliard d'habitants des zones côtières sont menacés par la montée des eaux ou les submersions marines dans le monde, tandis que plus de 130 millions de personnes pourraient basculer dans l'extrême pauvreté d'ici la fin de la décennie ;
- 10.000 milliards de dollars la valeur des infrastructures menacées dans des zones sujettes à des inondations exceptionnelles (une tous les 100 ans dans un scénario modéré d'émissions) ;
- Les populations humaines ne seraient pas les seules touchées, un tiers des espèces sont à haut risque d'extinction dans un réchauffement de +3°C, ce serait deux fois moins dans un scénario 1,5°C. Si le réchauffement atteint 2°C, les cultures de base dans de nombreuses régions ne seront plus possibles d'être produites, notamment sous les tropiques, même si le réchauffement est limité, 8% des terres aujourd'hui cultivables ne le seront plus d'ici la fin du siècle ;
- En Europe, d'ici la moitié du siècle, on pourrait ainsi compter 30.000 décès par an à cause des vagues de chaleur extrême, dans un scénario de 1,5°C et jusqu'à trois fois plus si le réchauffement atteint 3°C.

La situation en Afrique :

En Afrique, les émissions totales de GES entre 1990 et 2018 sont énormes. A titre d'exemple, l'Afrique de Sud est le pays le plus émetteur des GES avec 570 MTCO2eq en 2019, contre 400 MTCO2eq en 1990. Au Nigeria, les émissions sont de 410 MTCO2eq en 2019 contre 290 en 1990, et en Algérie, 290 MTCO2eq en 2019, et environ 150 MTCO2eq en 1990.

Aussi :

- La température moyenne en Afrique au scénario de 1.5°c varie entre 24°C et 26°C, au scénario 2°C varie entre 24°C et 27°C, à 3°C varie entre 25°C et 28°C, et au scénario 4°C la température moyenne est entre 26°C et 29°C.
- La moyenne de la température maximale journalière en Afrique au scénario 1.5°C est de 28°C à 35°C, pour 2°C de 29°C à 36°C, pour 3°C de 30°C à 37°C, et pour le scénario de 4°C de 30°C à 35°C.
- Le nombre de jours avec une température maximale au-dessus de 40°C pour le scénario 1.5°C, est de 35 à 47 jours, pour 2°C de 41 à 57 jours, pour 3°C de 56 à 77 jours, et pour 4°C le nombre de jours est entre 69 et 92 jours.

✓ Durant la période 1965-2018, 20% à 90% est le taux de mortalité des arbres dans le Sahel africain, avec des pertes locales d'espèces d'arbres allant jusqu'à 80 % au cours de la période 1970-2014.

✓ Les rendements du sorgho de la savane du Sahel ouest-africain devraient baisser en moyenne de 2% à 1,5% et de 5% à 2% de réchauffement climatique. Pour le café et le thé en Afrique orientale, les olives en Algérie et le tournesol en Botswana et au Maroc des impacts négatifs sur leurs systèmes de production sont constatés.

En Algérie, la mortalité du cèdre de l'Atlas a augmenté de 1980 à 2006, coïncidant avec une augmentation de la température printanière d'environ 1°C, de même en Tunisie, les températures élevées ont entraîné la mortalité des chênes-lièges.

Par conséquent, la valeur économique de la pêche en mer Méditerranée est supérieure à 3,4 milliards de dollars avec environ 76.250 navires de pêche en 2019, la plupart d'entre eux (environ 62%) dans l'est et le centre de la Méditerranée. Environ 78% des stocks de poissons en Méditerranée sont actuellement pêchés à des niveaux non durables, la part des stocks dans la surexploitation a diminué de 88% en 2012 à 75% en 2018.

En outre, les recherches liées au climat en Afrique sont confrontées à de graves contraintes de financement. Il est estimé que durant la période entre 1990 et 2020, 1,26 milliard de dollars ont financé la recherche liée à l'Afrique sur les impacts climatiques. Sur plus de 4 millions de subventions de recherche d'environ 521 organismes de financement dans le monde, ceci ne représente que 3,8% du financement mondial de la recherche liée au climat, et la majorité des recherches proviennent de l'extérieur de l'Afrique.

De 1990 à 2020, 78% des financements de la recherche sur le climat lié à l'Afrique ont été versés à des institutions en Europe et aux États-Unis, et seulement 14,5% sont allés à des institutions en Afrique. Kenya (2,3% du financement total) et l'Afrique du Sud (2,2%) sont les seuls pays africains parmi les 10 premiers pays du monde en termes d'hébergement des institutions recevant des fonds pour la recherche liée au climat en Afrique.

En revanche, le coût moyen d'adaptation en Afrique est d'environ 17 dollars par habitant et par an. Pour 2020- 2030, les estimations des coûts d'adaptation sont passées de 20 à 50 milliards dollars par an en 2050 (environ 1,5°C de réchauffement), à 18-60 milliards dollars par an pour un peu plus de 2°C, à 100-437 milliards dollars par an pour 4°C du réchauffement climatique au-dessus des niveaux préindustriels.

Les recommandations et les pistes d'amélioration

In fine, le GIEC note que la prise de conscience et l'évaluation des risques climatiques actuels et futurs ont augmenté dans le monde entier, au moins 170 pays intègrent l'adaptation dans leurs politiques climatiques et leurs processus de planification. Le rapport confirme également l'accélération des conséquences du changement climatique, rappelant qu'il existe des limites à la capacité d'adaptation des écosystèmes et des sociétés humaines, il évoque ainsi la protection et la restauration des écosystèmes en renforçant la nature, restauration des cours naturels des rivières, verdissage des villes, diversifiant les cultures…etc. Dans le même temps, il faut protéger 30 à 50 % des terres et des mers.

Néanmoins, la lutte contre le réchauffement climatique ne doit pas être portée par les institutions publiques seulement, mais la société civile, le secteur privé, les institutions scientifiques, les groupes locaux, les individus, sont tous impliquées, des coopérations approfondies entre ces différents acteurs rendront plus efficaces les initiatives et les politiques de lutte contre le réchauffement climatique, mettre la société humaine sur la voie du développement durable.

Par ailleurs, le GIEC évoque la nécessité de mise en place de systèmes d'alerte précoce ou encore des solutions fondées sur la nature, qui ont des Co-bénéfices pour la biodiversité, le climat, et les populations. Retarder ces actions et les politiques nécessaires à leur mise en œuvre compromet leur efficacité, diminue leur potentiel et augmente leur coût, il est donc indispensable d'accélérer les actions et les processus relatives à la lutte contre le réchauffement climatique, et réduire rapidement nos émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050■

MLA LEASING

المغاربية للإيجار المالي الجزائر

ⵎⴰⵖⵔⴻⴱⵉⵜ ⵏⵉⵙⵙⵉⵍⵅⴰⵔ ⵍⵊⵣⴰⵢⵔ ⵜⴰⵎⴰⵍⵉ

MAGHREB LEASING ALGERIE

Maghreb Leasing Algérie MLA
a l'honneur de vous accueillir
dans son nouveau Siège Social,
Sis au **39, Rue Djenane El Malik, Hydra**

Ahmed El Karm, Président du Conseil de Surveillance de Maghreb Leasing Algérie :

« Quand on aspire à rester le numéro 1 du marché, il faut se donner les moyens d'être ambitieux »

Tomber de rideau en grande pompe sur le nouveau siège social de Maghreb Leasing Algérie, à Hydra, sur les hauteurs d'Alger. Les nouveaux prestigieux locaux de MLA, qui jouxtent, désormais, ceux de la grande Sonatrach, ont été inaugurés par un ensemble de responsables de l'entreprise, avec à leur tête le président du Conseil de surveillance et ancien décideur à la Banque centrale tunisienne (BCT), Ahmed El Karm. Une occasion pour lui d'accorder un entretien exclusif à *L'ACTUEL*.

L'ACTUEL : Maghreb Leasing Algérie (MLA) a inauguré fièrement récemment son nouveau siège aux allures de building ultramoderne. Est-ce synonyme d'une nouvelle stratégie et de grandes ambitions au niveau local et régional pour vous durant les années à venir ?

Ahmed El Karm : Tout d'abord, le nouveau siège obéit à une planification. Car ce projet s'insère dans notre stratégie. MLA est une filiale du groupe financier installé en Tunisie Amen, et quand nous sommes venus en Algérie, notre approche a été celle du temps long. Avec nos amis algériens, nous voulons avant tout contribuer efficacement au développement de l'économie algérienne. C'est dans cet esprit que nous avons engagé plusieurs œuvres, dont principalement la mise en œuvre de ce nouveau siège, qui en soi, est une preuve de notre engagement.

Cet édifice est un symbole des valeurs de MLA, qui est un acteur au service de l'économie algérienne. Hormis l'inauguration de notre siège, sachez que la totalité des cadres qui composent notre filiale locale sont des Algériens, avec El Amine Senouci comme président du Directoire. Nous n'avons pas d'expatriés mais uniquement des capacités locales qui, d'ailleurs, nous donnent pleine satisfaction par rapport à leur action et leur professionnalisme. Cela nous conforte dans ce choix stratégique.

Nous avons également veillé à ce que MLA ne manque pas de ressources et nous avons répondu présent, chaque fois qu'il a fallu venir en appui, par la mobilisation des garanties et le soutien nécessaires au groupe. Ce sont-là quelques indicateurs qui ne trompent pas. Ils sont le fruit d'une vision commune, que nous partageons avec nos amis algériens, car il existe entre nos deux pays une fraternité de tout temps et une complémentarité évidente. Lorsque nous sommes là, c'est comme si nous étions dans notre pays.

Donc, pour résumer, je dirai que MLA se donne le temps d'être ambitieux afin de pouvoir rester la première société de leasing en Algérie. Pour nous, la question de taille demeure importante. Par ailleurs, c'est aussi un gage de crédibilité que de pouvoir servir convenablement nos clients.

Ce projet traduit-il la volonté de porter l'engagement de MLA dans le secteur du leasing vers une nouvelle dimension, au-delà des frontières ? Si oui, dites-nous comment ?

Premièrement, je tiens à préciser que la part de marché du leasing dans le secteur de la finance reste faible. J'estime, d'ailleurs, que c'est une chose qui devrait changer. Pourquoi ? Eh bien, parce que l'essentiel des économies développées considèrent que le tissu des PME est l'épine dorsale du salut économique. C'est, en effet, elles qui vont irriguer le pays de leur dynamisme et créer un maximum d'emplois. Par extrapolation, je considère que ce sont également elles qui vont booster l'exportation.

La relation entre le secteur du leasing et la PME est d'autant plus évidente, qu'il s'agit d'une activité qui a été développée au profit de cette structure économique. C'est pourquoi le soutien qu'apporteraient les pouvoirs publics à notre métier se répercuterait, de facto et immédiatement, sur l'économie nationale. Le leasing s'insère complètement dans la vision algérienne, comme tunisienne d'ailleurs, visant à développer la PME et offre les instruments financiers nécessaires pour le faire rapidement et efficacement. C'est pour cela que nous appelons à ce que toutes les forces financières donnent de l'importance au leasing, dans le sens où c'est un vecteur financier approprié aux situations de crises que nous vivons actuellement. Force est de constater qu'il devient difficile pour toute structure économique d'avoir accès à des financements, et le leasing peut jouer le rôle de partenaire idéal pour la PME.

Aussi, le fait d'être installé en Algérie montre que nous avons dans notre ADN une stratégie internationale. Nous sommes présents dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Notre groupe se développe également dans l'assurance, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire. Cette vision internationale nous paraît essentielle voire fondamentale, car le monde est assez intégré et les économies sont imbriquées les unes dans les autres et nous ne pouvons pas ignorer la réalité de la globalisation. La présence à l'international est l'un des plus grands moyens susceptibles d'attirer vers les pays concernés les capitaux nécessaires à son développement.

Est-ce que MLA est appelé à changer de dimension pour devenir le leader du leasing au Maghreb ? Des projets sont-ils annoncés sous d'autres cieux en 2022 ?

Pour le moment, nous voulons que MLA se consacre au marché algérien, parce qu'il recèle des opportunités énormes qui n'ont pas encore été exploitées. Lorsqu'on a un marché porteur et de plus en plus mature comme celui-ci, mieux vaut ne pas se disperser. Nous aimerions, donc, mobiliser tous nos efforts dans ce sens. Il existe encore des parts de marché qu'il convient d'aller chercher. Une grande partie d'entreprises n'accède toujours pas aux services financiers et nous voulons y remédier. Ce sont des structures qui travaillent un peu dans l'informel, mais qui, pour autant, produisent des richesses nécessaires au pays.

MLA peut-il être un substitut à la banque ?
Je dirai que nous sommes complémentaires. La banque est régie par des règles prudentielles très complexes, avec des soucis de rentabilité évidente et des mécanismes de décision du domaine du risque qui sont de plus en plus rédiges. Cela fait que la banque ne peut pas toujours accorder à la petite entreprise le soin qu'il faut. Et c'est à ce niveau que le leasing devient intéressant, car il offre à ces petites entités l'accompagnement dont elles ont besoin.

Certains métiers, par exemple, aimeraient avoir à leurs côtés un financier qui les conseille en tant que partenaire, ne serait-ce que dans la préparation d'un dossier de financement ou dans la création, la gouvernance et le management d'une structure. Certes, leur réussite dépend du financement, mais surtout de la capacité d'accompagnement. Le leasing est là pour compléter l'activité bancaire et, personnellement, j'aime à dire que la banque doit être un grossiste de la finance.

MLA a mobilisé 8,2 milliards de financements au profit des entreprises à travers le territoire national au cours de l'exercice 2021, ce qui vous positionne au premier rang des financements leasing en Algérie. Qu'en est-il en Tunisie ?
En Tunisie, nous sommes également la première compagnie de leasing, mais aussi la plus grande. Nous agissons et nous œuvrerons pour garder cette position d'élite. En tant qu'ancien dirigeant à la Banque centrale tunisienne, je me rappelle que nous n'avions pas encore de textes réglementaires régissant l'activité, lorsque Tunisie leasing a été créée. Malgré ça, nous avions autorisé son fonctionnement car il répondait à un besoin, et c'est comme

ça que nous avons acquis beaucoup d'expérience. Cette antériorité nous a, d'ailleurs, permis d'asseoir notre position de leader.

Le gros nuage de la pandémie Covid-19 semble se dissiper doucement mais sûrement. Peut-on dire que les affaires reprennent enfin pour le secteur du leasing ?
Au-delà de la situation de crise sanitaire qui a secoué le monde durant les deux dernières années, je pense que l'arrêt de l'activité économique a été vécu de manière très difficile. La récession a frappé tous les pays de la planète. Maintenant que nous vivons la fin de la Covid-19, du moins je l'espère, nous avons constaté un regain d'activité qui, malheureusement, a été stoppé par la rupture des chaînes d'approvisionnement dans le monde.

De plus en plus d'entreprises ont du mal à trouver les matières premières ou les intrants nécessaires à leurs activités de production. Les causes de ce ralentissement sont désormais connues et elles n'ont pas permis une reprise économique rapide. J'estime que la situation du secteur nécessite une attention de chaque instant et une grande vigilance. Le but étant de saisir les opportunités et aider les entreprises à surmonter leurs difficultés. Des efforts d'encadrement des PME ont été consentis par la Banque centrale pour les aider à rééchelonner leur crédit. Notre rôle est de les préparer pour pouvoir tirer profit de la reprise annoncée. Je reste très confiant par rapport à la période post-Covid.

Pensez-vous que ce soit une opportunité pour vous, en tant qu'acteur majeur du leasing, d'aller frapper aux portes des entreprises les plus vulnérables, d'un point de vue de trésorerie, afin de les aider à amorcer leur relance ?
C'est justement l'un des axes que nous sommes en train de développer. La situation actuelle est caractérisée par quelques facteurs conjoncturels

qui affectent certaines activités que nous finançons, à l'image de l'arrêt de l'importation automobile ou encore la difficulté de s'approvisionner en équipements. Et de par son intérêt pour l'innovation, MLA développe de nouvelles offres à destination d'autres secteurs comme celui des voitures d'occasion pour la constitution d'un parc via la location longue durée (LLD) ou la gestion de flotte.

Nous avons également l'immobilier. Ce service règle beaucoup de problèmes liés au financement d'un atelier ou l'acquisition d'un lot de terrain. Il touche également les professions libérales en les aidant à lancer leur activité. C'est une solution adaptée aux besoins de beaucoup de TPE/PME qui va leur permettre de consolider leur position sur le marché cible et leur conférer de la visibilité. J'indique, par ailleurs, que la part du leasing immobilier a augmenté sensiblement dans les interventions de MLA.

Ce qui est sûr, c'est que MLA est en perpétuel mouvement et reste une force de proposition au profit du secteur du leasing, qu'elle contribue à développer en créant de nouvelles options qui tiennent compte de l'évolution conjoncturelle et de la politique économique du pays.

Est-ce que la crise économique due au conflit ukrainien peut enrayer la reprise du secteur du leasing, notamment auprès des professionnels du bâtiment et de l'immobilier ?

Nous préférons cibler les besoins qui sont très importants en Algérie. Ils sont dictés par la volonté politique de réussir le développement économique. Le secteur immobilier est au cœur de cette stratégie. L'accès à tous les types de logements ou de locaux est une aspiration légitime et le potentiel est là !

Les pouvoirs publics algériens ont une nouvelle fois réaffirmé leur engagement à faire du leasing l'une des sources de financement de l'économie algérienne. Pensez-vous que le leasing sera enfin reconnu comme activité à part entière du monde de la finance ?

En tant qu'acteurs de ce secteur, ce que nous pouvons suggérer, c'est d'aller progressivement vers une approche qui distingue le traitement réglementaire des interventions bancaires des interventions du leasing, car elles ne sont pas de la même nature. Les règles régissant l'activité bancaire sont différentes de celles qui s'appliquent au leasing.

Sur le plan technique, certaines spécificités, à l'image du taux d'intérêt effectif qui a été mis en place dernièrement en Algérie, appellent à l'instauration de deux niveaux réglementaires et deux lignes de raisonnement. Il ne faut pas mettre dans le même sac banque et leasing !

Pour conclure, pouvez-vous nous faire une synthèse des principaux résultats et agrégats financiers de l'année 2022 ?

Nous sommes, effectivement, au fait des grandes lignes en matière de performances, même s'il est encore un peu tôt pour parler de chiffres. Et il en ressort que la tendance est celle d'un regain certain des approbations et des interventions chez MLA.

Je me dois de signaler également une augmentation du facteur risque, due au fait que nous avons procédé au rééchelonnement les échéances des entreprises affectées par la pandémie. Mais cela ne nous inquiète pas et nous avons espoir qu'avec cette reprise qui s'annonce, elles auront les moyens de se régénérer et régler leurs échéances. Ces deux aspects alimentent chez nous la croyance selon laquelle l'année 2022 sera, plus ou moins, proche de 2021.

Nos résultats restent positifs, mais il faudrait quand même attendre 2023 pour que le secteur se stabilise et puisse revenir au niveau de performance de 2019, par exemple, car l'économie algérienne aura de meilleurs atouts, tels que l'augmentation du prix du baril de pétrole et la gestion du budget de l'Etat.

Ce sont des facteurs qui vont encourager l'injection de liquidités, et par voie de conséquence, cela permet d'avoir les moyens et les ressources d'accompagner cette reprise de l'activité économique. Encore une fois, les prémices d'une relance certaine du secteur sont là■

Hydrocarbures

Prix élevés et inflation au menu !

Inquiétude. Le cours du pétrole brut (Brent) devrait atteindre, selon la Banque mondiale, une moyenne de 100 dollars le baril en 2022, soit le plus haut niveau depuis 2013, autrement dit une augmentation de plus de 40% par rapport à 2021.

Par Hamid Merzouk

Le marché des hydrocarbures ne semble pas livrer tous ses secrets. L'incertitude y règne. Après l'épisode fatidique de Covid-19, les prix de l'énergie vont probablement grimper de plus de 50% en 2022, avant de baisser en 2023 et 2024. En raison des perturbations du commerce et de la production consécutives à la guerre, le cours du pétrole brut (Brent) devrait atteindre, selon la Banque mondiale, une moyenne de 100 dollars le baril en 2022, soit le plus haut niveau depuis 2013, autrement dit une augmentation de plus de 40% par rapport à 2021. Un prix qui, selon les experts, entraînera une hausse de l'inflation à travers le monde entier.

Le baril devrait baisser à 92 dollars en 2023, pour se situer au-dessus de la moyenne sur cinq ans de 60 dollars le baril. Les cours du gaz naturel (européen) devraient être deux fois plus élevés en 2022 qu'en 2021, tandis que les prix du charbon devraient être 80% plus élevés, soit des sommets historiques dans les deux cas. Pour le pétrole, les tensions s'exacerbent. Le président russe, Vladimir Poutine, n'est pas passé par trente-six chemins pour affirmer que son pays va devoir réorganiser son secteur énergétique face aux sanctions européennes, mais estime que l'Union européenne allait être la première à souffrir de son *« autodafé économique »* en renonçant aux hydrocarbures russes.

La Russie est le troisième producteur mondial de pétrole avec 11% du total, mais le rapport de la Banque mondiale indique que *« les perturbations résultant de la guerre sont susceptibles d'avoir un effet négatif durable »*. Aussi, il y a lieu de retenir que 40% du gaz de l'Union européenne sont fournis par les Russes, mais les gouvernements européens agissent pour réduire cette dépendance. Cette initiative a, toutefois, fait augmenter les prix mondiaux de l'énergie en poussant la demande ailleurs. Pour le gaz, se pose également le problème de stockage.

Le printemps est, certes, le moment optimal pour les services publics de gaz naturel de stocker du gaz en prévision des mois froids qui sont à deux saisons de distance. Mais cela ne s'est pas produit. Raison ? La hausse de la demande étrangère et de l'inquiétude quant à une réduction

supplémentaire de l'offre énergétique mondiale. Par conséquent, il y a moins de gaz stocké en ce moment que d'habitude, le stockage actuel étant de 1,567 trillion de mètres cubes, soit environ 16% de moins que la moyenne quinquennale de l'offre.

Au volet des énergies renouvelables, le prestigieux cabinet Wood Mackenzie vient, dans un rapport rendu public, affirmer que les dépenses d'investissement mondiales cumulées dans le secteur éolien offshore devraient atteindre 1 billion de dollars américains d'ici 2031. Cependant, la concurrence dépassera les prix. D'ici 2030, Wood Mackenzie s'attend à ce que 24 pays possèdent des parcs éoliens offshore à grande échelle, contre neuf aujourd'hui. La capacité installée totale atteindra 330 gigawatts (GW), contre 34 GW en 2020.

Pour Soeren Lassen, responsable de la recherche sur l'éolien offshore, *« les entreprises se bousculent maintenant pour empocher une part de l'industrie éolienne offshore de mille milliards de dollars. Le pipeline de projets proposés a augmenté de 66% l'an dernier et est maintenant près de trois fois plus élevé que notre capacité éolienne en mer prévue pour 2030. Le défi est que peu d'opportunités dans l'espace éolien offshore resteront incontestées »*■

Projet de gazoduc Transsaharien

Quels enquiquineurs ces Marocains !

Trouble-fête. L'affaire du gazoduc Nigeria-Europe n'est qu'une autre preuve de l'impuissance du Royaume à contrecarrer une initiative algérienne d'investissement bénéfique pour le continent africain, puisque le projet en question est inscrit au programme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Népad).

Le mégaprojet de gazoduc Nigeria-Europe bénéficie aujourd'hui plus que jamais d'un regain d'intérêt exceptionnel dans le contexte actuel de la guerre en Ukraine, notamment de la part de l'Union européenne qui tente de trouver des alternatives pour sortir peu à peu de sa grande addiction au gaz russe. De ce fait, l'UE se tourne vers d'autres sources d'approvisionnement dans le monde, à l'image du continent africain.

C'est pourquoi, l'Algérie et le Maroc se sont engagés dans une véritable course contre la montre pour figurer en bonne place aux yeux des Européens dans la nouvelle configuration du marché du gaz mondial au niveau régional. Toutefois, le hic dans cette histoire est que les marchés de livraison de gaz à l'Europe seront signés selon le principe *« premier venu premier servi »*.

Le jeu trouble du Nigeria

Selon le Pr Abderrahmane Mebtoul, il existe une totale confusion concernant le processus de réalisation de ce gigantesque projet énergétique. Et pour cause, dans une récente déclaration en date du 5 mai 2022, le ministre d'Etat nigérian chargé des Ressources pétrolières, Timimbra Silva, a indiqué que le Nigeria et le Maroc sont actuellement à la recherche de fonds pour financer le mégaprojet du gazoduc visant à acheminer le gaz nigérian vers l'Europe qui prévoit de se libérer à terme du gaz russe.

Le 21 septembre 2021, le même ministre nigérian de l'Energie a déclaré dans une interview accordée à la chaîne de télévision *CNBC Arabia*, en marge de la conférence Gastech, que son pays a commencé à mettre en œuvre la construction d'un gazoduc pour transporter du gaz vers l'Algérie. Pour Mebtoul, ce projet est hautement stratégique pour l'Algérie, selon différents rapports du ministère de l'Energie, afin de pouvoir honorer ses engagements internationaux en matière d'exportation de gaz où les exportations en 2021 n'ont représenté que 43 milliards de mètres cubes gazeux contre plus de 65 entre 2006 et 2007, du fait de la forte consommation intérieure (presque l'équivalent des exportations) et du désinvestissement, tout en n'oubliant pas que l'Algérie est concurrencée même en Afrique, avec l'entrée en jeu de la Libye et ses réserves d'environ 1.500 milliards de mètres cubes non encore exploités, et plus de 42 milliards de barils de pétrole de réserve.

Comme l'Algérie étant proche de l'Europe, cela explique bien les tensions actuelles avec des interférences étrangères, les grands gisements en Méditerranée (plus de 20.000 milliards de mètres cubes gazeux) au Mozambique (plus de 4.500 milliards de mètres cubes gazeux), sans prendre en compte la concurrence des plus grandes réserves du monde à bas coût (plus de 60%) situées en Russie, en Iran et au Qatar. Aussi, les autorités nigérianes et celles de l'Europe, qui demeurent le principal client du futur gazoduc Nigeria-Europe, doivent avoir une position claire concernant le gazoduc : soit l'Algérie, soit le Maroc, évitant des discours contradictoires, voire qui peuvent dégénérer en une crise diplomatique entre l'Algérie et le Nigeria.

Le jeu malsain de la diplomatie économique du Maroc

Manifestement, le Maroc sait depuis longtemps que l'ensemble des machinations ourdies contre l'Algérie, qu'elles soient politiques, économiques ou commerciales, ne sont que des coups d'épée dans l'eau. Encore une fois, toutes les tentatives entreprises par le Maroc pour enquiquiner nos responsables seront vouées à l'échec. L'affaire du gazoduc Nigeria-Europe n'est qu'une autre preuve de l'impuissance du Royaume à contrecarrer une initiative algérienne d'investissement bénéfique pour le continent africain, puisque le projet en question est inscrit au programme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Népad).

D'ailleurs, c'est à l'Algérie que revient avant tout le mérite d'avoir lancé la construction du gazoduc africain dans les années 1980, alors que l'accord d'entente entre notre pays et le Nigeria a été signé le 3 juillet 2009. Emboîtant le pas à l'Algérie, mais avec des arrière-pensées, les Marocains ne se sont invités à la partie qu'en décembre 2016, à la faveur d'une visite du monarque marocain au Nigeria.

L'Algérie en pole position par rapport au Maroc

Tout ou presque plaide en faveur de l'Algérie dans cette compétition acharnée exacerbée par les autorités du Maroc. Tout d'abord, au niveau du coût financier du projet qui est estimé par la Commission européenne à 19-20 milliards de dollars côté algérien contre 25 milliards de dollars côté marocain. L'autre point négatif pour notre voisin de l'Est n'est autre que la longueur du tracé du gazoduc Nigeria-Maroc qui est d'environ 5.660 kilomètres et celui vers l'Algérie de 4.128 km.

Quant au nerf de la guerre, là aussi, notre pays possède une bonne longueur d'avance par rapport au Maroc, puisque déjà la Sonatrach a réalisé les études techniques en 2009 et 2014, avec le financement des banques internationales. D'autres accords clés seront probablement signés à l'occasion de la Semaine africaine de l'énergie qui se tiendra au Cap (Afrique du Sud) en octobre 2022. Sur un autre chapitre, le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab, s'est exprimé en mai dernier sur le dossier du projet de gazoduc Transsaharien qui reliera le Nigeria à l'Algérie en passant par le Niger.

En effet, Arkab a fait savoir que les négociations avec *« la partie nigériane sont en cours »*, annonçant, par ailleurs, une visite au cours du même mois d'une délégation algérienne à Abuja après un premier round de négociations qui a eu lieu au Niger le mois de février dernier, lors duquel, les responsables algériens, nigérians et nigériens ont convenu de mettre en place une feuille de route pour la réalisation du projet de gazoduc Nigal. *« Les négociations vont bon train et des nouvelles réjouissantes tomberont dans les prochains jours »*, a déclaré M. Arkab, selon le site spécialisé *Attaqua*. Le projet de gazoduc Nigeria-Algérie (Nigal) est d'une capacité de transport de 30 milliards m3 de gaz par an depuis le Nigeria sur une distance de 4.000 km en traversant le Niger pour finir en Algérie pour un coût estimé à 20 milliards de dollars. La réalisation de ce projet permettra au Nigeria de mettre un pied dans le marché européen, du moment où des liaisons existent, aujourd'hui, entre l'Algérie et le Vieux Continent à travers le gazoduc Medgaz qui relie l'Algérie à l'Espagne d'une capacité de 13 milliards m^3 et le Transmed qui garantit l'approvisionnement de l'Italie en gaz algérien avec une capacité de 32 milliards de m^3 par an. En plus de ces deux canaux de transport de gaz, une troisième voie se dégage, avec l'éventualité de la relance du projet du gazoduc Galsi qui relierait directement l'Algérie à l'Italie, sans passer par la Tunisie.

Dans sa dernière interview à l'agence italienne *Nova,* l'ambassadeur d'Algérie à Rome, Abdelkrim Touahria, n'avait pas écarté l'idée d'une relance du projet. Désormais, la partie algérienne offre plus d'opportunités et de chances pour que le gaz nigérian arrive tranquillement sur la rive nord de la Méditerranée. D'ailleurs, sur ce volet précisément, la partie nigériane s'est déjà exprimée sur ce sujet. *« Si nous réussissons à faire parvenir le gaz en Algérie, alors nous sommes arrivés en Europe. L'Algérie possède l'infrastructure et les moyens de transport du gaz vers l'Europe ■ »*

R. K.

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE

الشركة الجزائرية للتأمينات
COMPAGNIE ALGERIENNE DES ASSURANCES

La meilleure protection de vos biens et de votre activité

Siège social: **52, Avenue des Frères Bouadou Bir Mourad-Rais Alger**
Tél.: +213(0) 23 56 93 24 à 33 Fax: +213(0) 23 56 93 78 - 56 93 84
e-mail: info@caat.dz **www.caat.dz**

Evolution. L'Algérie ambitionne de devenir l'un des principaux pays exportateurs de phosphate et ce, à travers la concrétisation du Projet phosphates intégré (PPI).

Production du phosphate

Les grandes ambitions de l'Algérie

Par Fatiha Amalou

En mars dernier, les groupes Asmidal, filiale de Sonatrach, et Manal, d'une part, et les sociétés chinoises Wuhuan et Tian'an, d'autre part, ont procédé à la signature d'un pacte d'actionnaires pour la création, en partenariat, d'une société par actions de droit algérien pour entamer les activités préliminaires relatives au développement du Projet phosphates intégrés (PPI).

Pour les responsables du secteur, ce projet permettra à l'Algérie d'être l'un des principaux pays dans le monde dans l'export d'engrais et de fertilisants. Actuellement, l'Algérie produit près de 3 millions de tonnes d'urée. Avec ce projet, l'Algérie produira plus de 6 millions de tonnes de produits phosphatés annuellement. Ce projet, avec un investissement très important allant jusqu'à 7 milliards de dollars, s'étalera sur 4 wilayas de l'est du pays. Il comprend également des projets d'infrastructures connexes nécessaires pour accompagner le PPI, estimés entre 5 et 6 milliards de dollars.

Vu son importance, ce projet va mobiliser beaucoup de ressources financières, humaines et techniques. Il aura des impacts sociaux et économiques, notamment dans l'est du pays. Il concerne quatre wilayas mais il touchera indirectement jusqu'à sept wilayas. Ce projet utilise les dernières technologies pour une production importante de composants écologiques à moindre coût, en valorisant l'ensemble des rejets au profit d'autres secteurs tels que les travaux publics, la construction et les énergies renouvelables.

Le projet permettra la création d'environ 12.000 emplois en phase construction et, à terme, en phase exploitation, environ 6.000 emplois directs et 24.000 emplois indirects. La sélection des deux partenaires chinois résulte d'un appel à manifestation d'intérêt ouvert, lancé par la partie algérienne en mai 2021. Les produits qui seront fabriqués par la société sont le phosphate mono/di-calcique, éléments de base de l'alimentation de bétail et de volaille, l'engrais phosphaté triple super phosphate, bien connu par les agriculteurs et dont le marché est en évolution constante, ainsi que l'acide phosphorique et l'acide sulfurique, produits très demandés et entrant comme intermédiaires dans l'industrie de fabrication des engrais chimiques. Cette production se substituera aux importations dont la facture s'est élevée, en 2019, à 4,6 milliards de dinars pour les seuls produits MCP/DCP.

Notons que déjà certains pays se tournent vers l'Algérie pour l'importation du phosphate, à l'exemple de la Tunisie, pour produire des engrais chimiques. Cette matière première est importée d'Algérie par le Groupement chimique tunisien, une entreprise spécialisée dans la fabrication d'engrais chimiques■

Levage, manutention & Protection antichute.

Safetytools, Vérins hydrauliques & Produits industriels

LIFTAL, Une référence au service des professionnels de la manutention

LIFTAL

Adresse : Hai Mekhadma à coté de Dar El Moualem
BP 862 Ouargla 30 000, Algérie
Tél:+213 29 71 65 42/43/44 Fax;+213 29 71 97 31
Mobile : 0770 94 28 39
Email: *liftal.sarl@gmail.com* *liftal_sling@yahoo.fr*
Site Web: *www.liftal-sling.com*

ISO 9001:2015 Management System
TÜVRheinland CERTIFIED
www.tuv.com ID 9108649708

Renforcement des relations économiques algéro-US

Yes, we do

Partenariat. Au-delà des secteurs traditionnels, les Américains ont montré un intérêt grandissant pour une agriculture durable pour rationaliser l'eau et éviter les déperditions.

L'Algérie et les Etats-Unis comptent saisir la période post-Covid 19 pour booster leurs échanges. L'intérêt d'aller plus loin est partagé. Et c'est à juste titre que le pays de l'Oncle Sam est choisi comme invité d'honneur de la 53e édition de la Foire internationale d'Alger (FIA 2022).

Tous les secteurs peuvent susciter l'intérêt des deux parties pour des partenariats bilatéraux. L'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) permettra à l'Algérie d'offrir des chances plus efficaces à ses partenaires. Aussi, la nouvelle loi sur l'investissement est un atout-maître que l'Algérie brandira pour une meilleure offensive des investissements directs étrangers, dont américains. Pour l'énergie, Oxy, présente dans le bassin de Berkine en tant qu'opérateur dans les gisements de HBNS et d'El-Merk, a exprimé son souhait de s'impliquer dans la recherche et le développement de nouvelles ressources hydrocarbures. Tout comme Exxon Mobil et Chevron qui ont conclu avec Sonatrach des protocoles d'accord en vue de s'engager dans le même type d'activité en Algérie.

Dans la même optique, l'Algérie compte également travailler davantage pour développer ses ressources afin de mieux explorer et exploiter ses riches ressources minières.

Les entreprises américaines sont appelées à investir dans le secteur minier en Algérie et à établir des partenariats mutuellement bénéfiques avec les entreprises algériennes avec le transfert de connaissances et la formation. Au-delà des secteurs traditionnels, les Américains ont montré un intérêt grandissant pour une agriculture durable pour rationaliser l'eau et éviter les déperditions. Tout récemment, Alger et Washington ont réaffirmé, au plus haut niveau, leur détermination d'accélérer la cadence.

« Les relations qu'entretiennent les Etats-Unis avec l'Algérie sont larges et profondes et nous aspirons à poursuivre le renforcement de notre coopération économique, ainsi que dans le domaine sécuritaire et de l'énergie propre et bien d'autres domaines », affirmait la sous-secrétaire d'Etat américaine, Wendy Sherman, à l'issue de l'audience que lui a accordée le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Ce dernier a fait part de ses plans pour créer plus d'emplois et diversifier l'économie algérienne dans des secteurs stratégiques, notamment l'agro-industrie, les technologies de l'information et de la communication et l'énergie propre. Des domaines dans lesquels les entreprises américaines peuvent travailler en étroite collaboration avec l'Algérie. Pour l'industrie également, les opportunités ne manquent pas.

La coopération et le partenariat dans la filière des industries mécaniques destinée à l'agriculture et aux perspectives de son développement pourront être élargis aux industries manufacturières, tout en augmentant le volume des investissements dans d'autres secteurs industriels. Avec la création des pôles industriels spécialisés, les sociétés américaines peuvent participer dans l'investissement en Algérie et bénéficier des avantages qu'offrira le nouveau Code de l'investissement■

H. M.

INTERNATIONAL
L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international

ABONNEZ-VOUS

Oui, je désire m'abonner à la revue *L'ACTUEL* pour 11 numéros au prix de :

☐ Algérie : **2 750,07 DA** **(dont 900 DA frais d'envoi)** ☐ Etranger : **24,00 €** (+18€ frais d'envoi)

Nom ou raison sociale : .....

Personne à contacter :..... e-mail :.....

Activité ou profession : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Date :.....

Signature et cachet

Nombre d'exemplaires ☐

Ci-joint mon réglement :

☐ par chèque bancaire à l'ordre de : **LES NOUVELLES REVUES ALGERIENNES**

☐ par virement bancaire : BADR Chéraga Compte n° : 00300634000087330089

Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - Alger
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
e-mail : redac@actuel-dz.com

France-Algérie

D'un partenariat économique en mode « Je t'aime... moi non plus », au « New deal » gagnant-gagnant ?

Par Kh. Battache

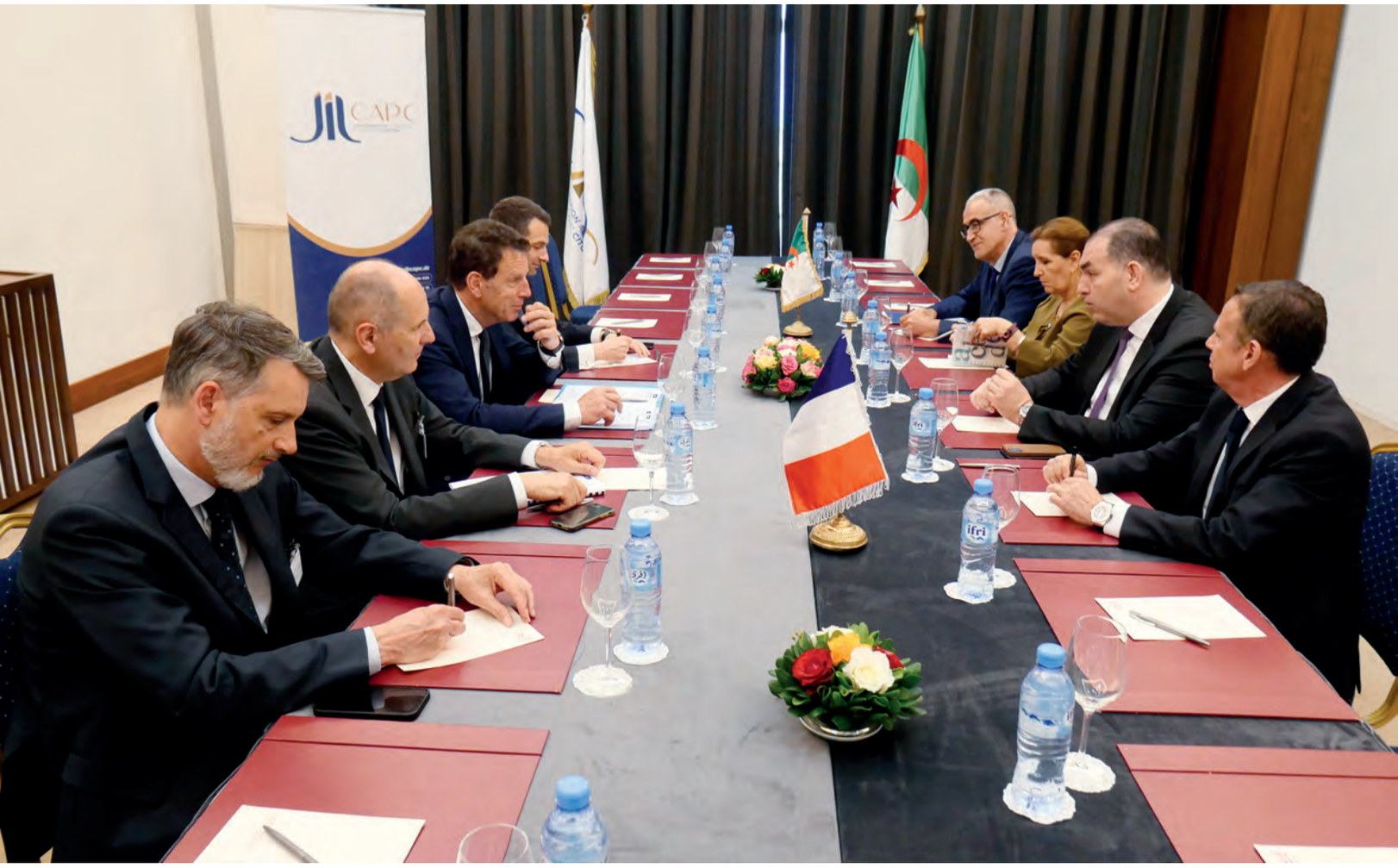

Rétablissement. Vantant des facteurs macroéconomiques plutôt favorables, à l'image du faible taux d'endettement extérieur et du retour à un certain équilibre dans la balance commerciale et la balance des paiements, Michel Bisac a exhorté le Medef de convaincre les PME françaises de tenter l'aventure entrepreneuriale en Algérie.

Passionnées, complexes, ambiguës et parfois en dents de scie... les relations entre l'Algérie et la France revêtent un caractère particulier. La coopération économique bilatérale a été officiellement instituée entre les deux pays lors de la première correspondance officielle entre l'Exécutif provisoire de l'État algérien et la France. Celle-ci est passée par plusieurs étapes au fil des années, portée par différents organismes gouvernementaux ou patronaux, à l'image de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC) et le Mouvement des entreprises de France, plus connu sous l'acronyme Medef.

C'est, donc, dans un esprit de relance de la dynamique économique entre les deux pays et voisins méditerranéens que la 75e rencontre CAPC-Medef a eu lieu, le 23 mai dernier, sous forme d'un Forum d'affaires, à l'occasion de la visite entamée par une délégation d'opérateurs économiques, emmenée par le nouveau président de l'Organisation française, Geffroy Roux de Bezieux, en chef de file.

La rencontre, qui s'est déroulée à l'Hôtel Aurassi d'Alger, a été perçue par les observateurs du fait économique algérien comme un *« ballon sonde »* lancé par les deux partenaires, afin de tâter le terrain entrepreneurial, en marge de l'adoption en Conseil des ministres, quelques jours auparavant, de la très attendue Loi sur l'investissement. *« Des discussions entre les deux parties ont été entamées en octobre 2021 afin de préparer cette rencontre. Il se trouve que nous avons aujourd'hui un contexte favorable à ce rendez-vous, qu'est l'aboutissement prochain du processus d'adoption de la nouvelle Loi sur l'investissement »*, a déclaré le président de la CAPC, Sami Agli, en conférence de presse. Et pour cause, les relations économiques algéro-françaises sont en apnée depuis quelques années.

Une situation amplifiée par la pandémie Covid-19, n'ayant pas permis au dialogue de reprendre. *« Cette rencontre d'affaires est pour nous une occasion de raffermir la coopération économique entre nos deux pays et renforcer la confiance entre nos entreprises pour influer positivement sur nos partenariats »*, a ajouté Sami Agli. Et d'ajouter : *« C'est l'occasion d'amorcer une nouvelle dynamique et intensifier la coopération entre l'Algérie et la France, notamment dans le cadre des nouvelles dispositions prises pour l'encouragement de l'investissement. »*

15 entreprises françaises ont fait le déplacement à Alger

Le décor est planté... Le ton est donné ! Français et Algériens veulent relancer la machine économique par le biais de l'entreprise, seule entité capable d'insuffler un élan nouveau, notamment en matière d'investissements plutôt que de marchés. Ces derniers ont, justement, été pointés du doigt comme l'unique intérêt des entreprises françaises durant les deux dernières décennies. Différents secteurs ont été représentés lors du Forum d'affaires par une quinzaine d'entreprises qui, selon M. De Bezieux, sont venues avec des projets dans leur escarcelle ! Airbus Hélicoptères, Total Energies, Natixis, Société Générale, Alstom, Egis, Renault et Renault Trucks, Stellantis Groupe Avril ou encore Servier.

Interrogé à ce sujet par *L'ACTUEL*, le président du Medef s'est montré plutôt explicite : « Il est vrai que par le passé, certaines entreprises n'ont pas accordé beaucoup d'importance au temps long dans le déroulement de leurs projets en Algérie et cela leur a été reproché de la part de leurs homologues. Nous voulons bâtir une relation de confiance. Il ne s'agit pas d'un gâteau à partager. L'Algérie a de sérieux atouts pour attirer tout type d'investissement. Simplement, il faudrait que les règles soient connues à l'avance. Ce dont on a besoin, c'est de savoir quel est le niveau de fiscalité en vigueur, quels sont les secteurs stratégiques, où est-ce qu'on pourrait être majoritaires dans une filiale... On a besoin d'un arbitre et de règles. Voilà pourquoi nous avons grand besoin de cette loi, qui est un très bon signal.

Colocalisation et diaspora pour rapprocher les centres de consommation des centres de production

« L'Algérie est une terre d'opportunités ! » C'est avec ces mots que le président de la CAPC, Sami Agli, a ouvert le Forum d'affaires algéro-français. Cette invitation à l'intention des investisseurs présents à Alger a été favorablement accueillie par la délégation du Medef, qui n'en pense pas moins. La France est actuellement le deuxième fournisseur de l'Algérie et son troisième client. Mais selon le patron des patrons algériens, cette relation commerciale doit céder la place à une *« véritable plateforme industrielle et de services, pouvant valablement alimenter les marchés africain et arabe »*. L'hôte du jour affirme également que le pourtour méditerranéen se doit de prendre la place devant lui échoir dans le monde industriel, par la mise en œuvre efficiente de politiques de partenariats dans un cadre gagnant-gagnant.

Ce qu'il faut évidemment lire en creux de cette déclaration, c'est le besoin en colocalisation, que les deux parties se doivent de combler mutuellement, notamment à la suite des nombreux soucis ayant impacté les chaînes mondiales d'approvisionnement, à

la suite de la pandémie Covid-19 et du conflit russo-ukrainien. Pourquoi produire au bout du monde ce que l'on peut fabriquer de l'autre côté de la Méditerranée ? Selon M. Agli, les avantages comparatifs en termes de ressources humaines, de coût des **facteurs** de production et de la position géographique de l'Algérie présentent des opportunités franches de partenariats avec les entreprises françaises. **Celui-ci,** devant mettre à profit les vertus que représente une diaspora savante des affaires économiques qui plus est, engagée dans le monde du business. S'appuyant sur ces arguments, le président de la CAPC considère que la France doit revoir le classement risque pays de l'Algérie, établi par la Coface.

Intervenant en marge de ce Forum d'affaires, l'expert économique et ancien ministre délégué chargé de la planification, Mohamed Cherif Belmihoub, est, quant à lui, revenu sur l'aspect diversifié des IDE français en Algérie, malgré leur faiblesse en termes de montants. *« Les IDE français sont répartis sur l'ensemble de l'économie algérienne, même si 36% se concentrent sur le secteur des banques et assurances »*, a-t-il indiqué.

De son côté, le président de la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française (CCIAF), Michel Bisac, a insisté sur les potentialités de l'Algérie dans les secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire, la pharmacie, la plasturgie, la santé et l'industrie. Il estime que les opérateurs algériens, très friands des investissements dans ces filières, auraient besoin d'un apport de la part de leurs homologues français, notamment en matière de savoir-faire technologique et de fourniture d'équipements, mais aussi dans la conquête de nouveaux marchés à l'export. Vantant des facteurs macroéconomiques plutôt favorables, à l'image du

faible taux d'endettement extérieur et du retour à un certain équilibre dans la balance commerciale et la balance des paiements, Michel Bisac a exhorté le Medef de convaincre les PME françaises de tenter l'aventure entrepreneuriale en Algérie. *« Ce sont elles qui constituent le tissu réel des entreprises et il faudrait impliquer des entreprises de taille intermédiaire dans le développement économique de ce pays, notamment dans les domaines de la sous-traitance et de la production de biens et de services »*, a-t-il souligné.

Une nouvelle loi sur l'investissement « flambant neuve » comme principal atout servi au Medef

Lors de sa prise de parole à l'occasion d'un des deux panels organisés en marge de cet événement, le représentant de l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi), M. Berrichi, est revenu sur quelques dispositions phares de la nouvelle loi régissant l'acte d'investir en Algérie. Selon l'expert, celle-ci met en valeur le potentiel algérien et les richesses naturelles et humaines du pays, à commencer par le marché national et les marchés satellites qui peuvent être touchés à travers elle, notamment depuis la création de la zone de libre-échange africaine (Zlecaf).

Parmi les grands axes de la loi, le panéliste a souligné l'amélioration du climat des affaires en Algérie, à travers la liberté d'investir seul ou avec un partenaire, instituée par la suppression du sempiternel 51/49, hors secteurs stratégiques, considérée par beaucoup d'experts et d'opérateurs comme une véritable barrière à l'entrée. D'autre part, le représentant de l'Andi a mis la lumière sur la suppression du droit de préemption, qui donne plus de marge de manœuvre à l'investisseur vis-à-vis de son portefeuille et de son capital.

De plus, l'aspect de la transparence dans les procédures à travers une législation claire et un traitement juste et équitable des dossiers d'investissement, visant à accorder des avantages en fonction de l'intérêt du projet et de son apport à l'économie nationale et la création de valeur ajoutée, selon des critères tels que le taux d'intégration ou le recours aux matières premières locales.

Enfin, M. Berrichi a mis en relief quelques facilitations contenues dans le nouveau texte de loi, à commencer par la réorientation des missions du Conseil national de l'investissement (CNI), qui devra muer pour devenir une force de propositions à destination des pouvoirs publics en matière de politiques d'investissements.

Il convient également de souligner, d'une part, le passage sous tutelle du Premier ministre de l'Agence de promotion des investissements (Api), actuelle Andi, pour davantage de fluidité dans la coordination entre les secteurs et de rapidité dans la prise de décision. D'autre part, la mise en place d'un guichet unique pour les grands projets devrait également voir le jour après adoption finale de la nouvelle loi■

الشركة الجزائرية للمعارض و التصدير

SAFEX

Société Algérienne des Foires et Exportations
safex/Pins Maritimes - Alger

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS 2022

Mois	Manifestations	Organisateurs	Dates	Pavillons
Février	Salon International du Chocolat et du Café "CHOCAF"	VISION FUTURE	à definir	Ahagar
	Salon de l'Electricité et des Energies Renouvelables -SEER	ADVISION El Djazair	23-26	Ahaggar
	Le Salon International de la Pharmacie en Algérie.- SIPHAL	ESPRIT OUVERT	23-26	Concorde
	Salon de la réanimation économique	SIFAR	22-24	Gourara
Mars	Salon de la femme -EVE-	WTCA	03-08	Union
	SIPSA-SIMA	EXPOSIA	14-17	Ahagar, Casbah
	Salon International des Electromenages SIEM	ONE CREATIVE	17-20	Union
	SOLARELEC	DISCOVRY	27-30	Union
	Salon International du Livre d'Alger " SILA"	ENAG	24-30	Ahagar, Casbah,Concorde
	Ramadan au Palais	SAFEX	28mars -30 Avril	Exterieur
Mai	BATIMATEC Expo	SAFEX / BATIMATEC EXPO	15-19	PALAIS
	LIFT EXPO	EXPERT	27-29	Union
	Salon International de la promotion de l'Investissement	B2B	27-30	Gourara
	DJAZAGRO	COMEXPOSIUM	30mai/02 Juin	Ahagar, Casbah,Concorde
	Salon International de la publicité ICHHAR	REAL BOX/SAFEX	30mai/02 Juin	Saoura
	OLIVALEGR	MEDMAG	30mai/02 Juin	D et R
	Salon du Tourisme en Plein Air et d'Aventures STEPA	TRIO TRAVEL / SAFEX	31mai/02 Juin	Bahdja
Juin/Juillet	Foire Internationale d'Alger	SAFEX	13-18 Juin	Le Palais
	SANIST	CACI / SAFEX	27-30 Juin	Gourara
	SECUREXPO	MEDITHERAL	22-24 Juin	Union
	Alger Bijoux	Meridyen	28-30 Juin	Ahagar
	Salon International des Travaux Publics SITP	SAFEX /MTP	28juin-02 juillet	Concorde
	Maman et bébé	Marcom plus Agency	28 juin-01 juillet	Casbah
	SMEX		11-14 juillet	Ahaggar , Casbah
	Salon des micro entreprises	ANADE	11-14 juillet	Concorde
	Salon algerien de la boisson BEVALG	TADAMSA EXPO	20-23 juillet	Casbah
Septembre	Foire de la Rentrée scolaire (L'EMSID)	SAFEX	18Aout-10Sep	Ahagar
	WOODTECH	CGCOM	19-22	Casbah
	Salon du E-Commerce	PRO BOX/SAFEX	20-23	Gourara
	Salon Sport et forme	EFFECTIF	21-24	Ahagar
	Salon national de l'enfant	Glory Management	28-01 Oct	Union
Octobre	Salon Professionnel International de l'Industrie "ALGER	BATIMATEC EXPO	03-06	Ahagar
	AGROFOOD	SIMA	10-13	Concorde
	REVADE	CACI / SAFEX	10-13	Casbah
	ALGERHYGIEN	CREAT EVENTS	12-15	Saoura
	ART CULINAIRE	SMPLUS	19-22	Union
Novembre	ALGEST	WTCA	14-17	Union
	HORECA	MEDITHERAL	16-19	Concorde
	SINAA (Maintenance industrielle)	MEDITHERAL	29 Nov-01 De	Concorde
Décembre	Foire de la Production Algérienne	SAFEX	17-26	Concorde-Ahaggar-Casbah
	Salon des Bnaques, Assurances et Produits Financiers "ExpoFinances"	SAFEX	17-26	Concorde

www.safex.dz
contact@safex.dz / dc@safex.dz

Tél. : +213 (0) 23 79 50 57 / 023 79 50 59 / 023 79 50 61 / 023 79 50 63 / 023 79 50 65
023 79 50 67 / 023 79 50 69 - Fax : +213 (0) 23 79 50 80 / 023 79 50 88

Eric Anciaux, directeur général de Natixis :

« Natixis Algérie est totalement intégrée dans le groupe Natixis »

L'ACTUEL : Le secteur bancaire est en pleine évolution en Algérie ; il a besoin de progresser, notamment sur le plan de la digitalisation. Quelle pourrait être la contribution de Natixis dans ce projet ?

Eric Anciaux : Natixis a lancé en Algérie une banque digitale, avec une application qui s'appelle Banxy, et qui est en soi une contribution dans ce que vous appelez la digitalisation du secteur bancaire dans ce pays. Mais vous savez, nous faisons plusieurs métiers en Algérie, à commencer par la banque de détail, car nous avons une douzaine d'agences sur le territoire national. En outre, sous sommes là, d'abord, pour aider les clients, qu'ils soient Algériens ou étrangers, Français notamment, en finançant leurs projets. Et puis, nous avons en Algérie une activité qui est moins bien connue. Il s'agit de l'activité de fonction support pour l'ensemble du groupe Natixis, en particulier dans les domaines du KYC (Know your customer) et de la data collection. J'ajouterai, par ailleurs, que Natixis Algérie est totalement intégrée dans le groupe.

Votre présence en Algérie va-t-elle rassurer les potentiels investisseurs français ?

Natixis est présente en Algérie depuis plus de vingt ans. D'autres grandes banques françaises sont également installées ici. Nous avons nous-mêmes investi de l'argent et nous continuerons à le faire. Encore une fois, notre objectif c'est l'intégration au sein du groupe, au-delà même du marché algérien.

Est-ce que Natixis peut-elle faire office de porte d'entrée vers d'autres pays régionaux dans le cadre d'une démarche globale, tel que vous l'avez précisé ?

Aujourd'hui tout est possible ! Mais je préfère m'en tenir à mon rang hiérarchique, car je ne suis pas le seul décideur en matière de stratégie. Il m'est donc difficile de répondre à votre question.

Comment, chez Natixis, appréciez-vous la relation entre le secteur bancaire privé et public en Algérie ?

J'ai tout de même l'impression que nous sommes parvenus à trouver un équilibre qui fait que globalement, les choses arrivent à avancer, même si parfois cela reste compliqué. De notre côté, nous poursuivons notre engagement en Algérie en lançant tous les jours de nouveaux services. Nous le faisons également avec nos grands clients Corporate■

Jean Yves Gal, directeur régional Afrique du Nord de Servier :

« Il est parfois difficile d'avoir un portefeuille de médicaments exportable en Algérie »

L'ACTUEL : Quel est actuellement l'ancrage du groupe Servier en Algérie ?

Jean Yves Gal : Nous sommes déjà ici bien établis. L'industrie pharmaceutique française est présente en Algérie depuis de longues années. Nous travaillons ici dans le cadre de partenariats très forts, à l'image de ce que nous faisons avec LDM à Constantine. Et nous sommes ici, justement, pour essayer d'envisager l'avenir de manière encore plus sereine et positive, avec des recommandations sur la façon de réaliser des investissements dans l'avenir.

L'Algérie s'ouvre d'une manière différente au secteur pharmaceutique, avec un mot d'ordre clair, à savoir réduire la facture des importations en produisant localement. Est-ce que votre feuille de route s'inscrit dans ce modèle ?

Complètement ! Nous avons commencé depuis sept ou huit ans déjà à transférer la production et le savoir-faire depuis la France vers l'Algérie, notamment à travers trois partenariats, dont un qui reste assez récent.

Le but étant de transférer la technologie pour fabriquer nos médicaments ici pour le marché et les clients algériens, avec des niveaux de qualité équivalents à ceux qui existent en Europe, par exemple.

Est-ce que vous misez sur le marché régional, voire africain, à partir de l'Algérie ?
C'est, en effet, quelque chose que nous envisageons. Par contre, l'accès aux médicaments est un petit peu plus lent en Algérie que sur un certain nombre d'autres territoires. Donc, la difficulté d'avoir un portefeuille exportable vers d'autres régions doit être mis à jour. C'est justement à ce niveau-là que nous travaillons actuellement.

Est-ce que le marché algérien et, par ricochet, africain peuvent-ils constituer une priorité stratégique pour les laboratoires Servier ?
Chez nous, les pays ne sont pas mis en concurrence. Nous évaluons nos actions stratégiques en fonction du portefeuille que nous y détenons, d'une part, et de son *« exportabilité »*, d'autre part. Le cas échéant, nous devons aussi identifier et étudier les destinations. Mais il est vrai que c'est le portefeuille algérien qui nous permet d'envisager demain des solutions et des opportunités d'export.

Vers d'éventuels nouveaux projets de partenariats avec le secteur public ?
Public ou privé... nous ne faisons aucune distinction entre les deux. Les médicaments sont les mêmes, qu'ils soient issus de l'un ou de l'autre.

Un mot sur la coopération algérienne avec d'autres pays concurrents ?
Je pense qu'il y a de la place pour tout le monde. J'estime, pour ma part, que nous ne sommes pas en concurrence, car nous ne travaillons pas essentiellement sur les mêmes projets.

L'idée serait plutôt de travailler tous ensemble, au profit du secteur de la santé et au service des patients algériens afin qu'ils puissent bénéficier des meilleures solutions thérapeutiques■

Thomas Grimm, responsable commercial régional (Afrique du Nord) d'Airbus Hélicoptères :

« Nous sommes prêts à participer à l'ouverture du marché en Algérie »

L'ACTUEL : Airbus Hélicoptères est talonnée de près notamment par ses voisins italiens, qui leur ont grignoté quelques parts de marché. Avez-vous une *« contre-stratégie »* pour réinvestir le marché ?
Thomas Grimm : Aujourd'hui, il existe un marché hélicoptères qui est énorme en Algérie et je pense qu'il y a encore de la place. Donc, à mon avis, il n'est pas saturé. Historiquement, le marché est « russe » au niveau de l'hélicoptère et ce, depuis des décennies. Airbus Hélicopters a aussi des appareils qui volent chez vous depuis une vingtaine d'années : à l'Armée de l'air, la Gendarmerie et la Police. Et, effectivement, les Italiens sont aussi présents.

Pensez-vous que l'absence d'un réel écosystème dans l'aéronautique soit un frein au développement de ce secteur en Algérie ?
Encore une fois, je vous laisse la liberté de vos propos. Aujourd'hui, il existe un écosystème gouvernemental et militaire et on y participe. Ce qui manque, c'est plutôt un écosystème aéronautique hélicoptère civil et privé. Mais apparemment, les dernières décisions qui ont été prises par le Gouvernement algérien vont dans le sens de l'ouverture de ce marché. Personnellement, c'est l'un de mes souhaits que de pouvoir participer à ce projet aux côtés de toutes les compagnies qui sont prêtes à y participer pour aider votre pays à satisfaire ses besoins.

Et il se trouve que nous avons, justement, toute une gamme d'hélicoptères, dont je me garderai de vous en faire le listing aujourd'hui, qui peut répondre à ces besoins, du petit modèle de travail aérien au gros appareil de transport de personnes, et même des hélicoptères offshores utilisés pour les plateformes de forages.

Quels sont les types de marché qui peuvent vous intéresser en Algérie ou chez des pays partenaires régionaux de l'Algérie, outre le militaire ?
Au niveau de l'Algérie, tous les marchés nous intéressent. Nous sommes présents sur le militaire, mais nous sommes aujourd'hui en discussion pour augmenter nos parts ailleurs, mais également notre flotte. Comme je le disais, le marché civil est en train de s'ouvrir, et sur les marchés qui sont autour de celui-ci, nous ne nous interdisons pas que l'Algérie soit une base de production pour elle-même mais également à l'export, pour peu que les infrastructures nécessaires soient mises en place. Néanmoins, il faudra trouver chez *« les partenaires régionaux »* de l'Algérie des marchés susceptibles d'être porteurs.

Un dernier mot sur l'importance de l'aspect sous-traitance ?
Pour le moment, la question ne se pose pas à nous puisque nous sommes en contrat de support avec nos partenaires des forces armées algériennes. Mais si l'on devait ouvrir des infrastructures locales, nous envisageons de notre côté d'ouvrir non seulement des secteurs de production et de maintenance, mais pourquoi pas des bureaux d'étude et des supply chains (fournisseurs). Aujourd'hui, on ne s'interdit rien et tout dépend des besoins qui sont affichés■

Entretiens réalisés par Kh. Batache

Urgence. Le phénomène de la détérioration de la structure du vieux bâti en Algérie s'est particulièrement accéléré durant les périodes des tremblements de terre et des fortes pluies torrentielles qui, à l'occasion, provoquent quelquefois des dégâts irréversibles.

Réhabilitation du vieux bâti

Il faut agir vite !

L'adage populaire nous dit que *« personne ne doit se sentir obligé de choisir entre sa mère et sa femme. On peut les aimer toutes les deux, chacune avec l'amour qui lui revient »*. C'est le cas de le dire s'agissant de la fausse pensée selon laquelle le nouveau ne peut s'accommoder de l'ancien, et réciproquement. Au risque d'assister éternellement au spectacle funeste de la disparition inévitable de pans de notre patrimoine culturel et architectural suite au phénomène de la dégradation du vieux bâti, les pouvoirs publics ont échafaudé des stratégies dites de réhabilitation visant la sauvegarde et l'embellissement de ce qui reste du vieux bâti. Cependant, pour moult raisons, les chantiers s'éternisent et cela pénalise et les pouvoirs publics et les riverains. En d'autres termes, il y a péril en la demeure…

Agir vite, avant qu'il ne soit trop tard

D'Alger en passant par les grandes métropoles algériennes, le même scénario catastrophe se répète malheureusement au fil des années, parfois macabre. Des citoyens sont obligés de vivre avec le drame de se retrouver un jour ensevelis sous les décombres d'une vieille bâttisse.

Le phénomène de la détérioration de la structure du vieux bâti en Algérie s'est particulièrement accéléré durant les périodes des tremblements de terre et des fortes pluies torrentielles qui, à l'occasion, provoquent quelquefois des dégâts irréversibles.

Depuis l'installation, en février 2012, de la commission nationale de prise en charge du vieux bâti, force est de constater qu'on déplore à ce jour le manque d'entreprises et bureaux d'études spécialisés dans ce domaine qui demande des équipes formées et très qualifiées. En présence de cas fatidiques, les pouvoirs publics ne peuvent que passer aux solutions radicales, à savoir raser les lieux aux bulldozers et reconstruire de nouveaux logements. Par contre, d'un autre côté, face aux dégâts occasionnés au cadre bâti vétuste et, notamment, historique, les dommages subis à la structure ou à la face elle-même du bâtiment peuvent être pris en charge techniquement dans le cadre de l'opération de réhabilitation. Mais le hic dans cette histoire de réhabilitation, sur le terrain, les travaux entrepris ne

sont pas conformes au cahier des charges, et les délais de réalisation des opérations sont loin d'être respectés par le maître d'œuvres. Toutefois, s'agissant de la qualité des travaux et la finition du projet, il y a matière à discuter à ce sujet. Nonobstant tous les rappels à l'ordre émanant des autorités, partout les chantiers accusent des retards, alors que dans certaines communes de la capitale, d'Oran, Béjaïa et Constantine, les travaux ont plus ou moins été entamés.

Quand le dialogue est rompu entre les pouvoirs publics et les associations citoyennes

Récemment, la démolition de la minoterie Narbonne, sise à l'avenue Tripoli, à Hussein-Dey (Alger), a suscité une immense vague d'indignation nationale, et nombreux sont les Algériens qui ont réagi sur les réseaux sociaux. Cette action de la part des autorités d'Hussein-Dey a été très mal interprétée par bon nombre de défenseurs du patrimoine culturel, comme nous là si bien exprimé Nahla El Fatiha Naïli Bouhired, cofondatrice de l'Agence de l'inventaire citoyen du patrimoine (Citizen Inventory of Heritage – CIH Agency). Effectivement, en réponse à notre question concernant son sentiment face à cette catastrophe culturelle, sachant que la minoterie fait partie des trois édifices patrimoniaux d'Hussein Dey, elle a déclaré : *« Vous* abordez là un sujet sensible ! (sourires). Notre posture de CIA(*) de l'Heritage (CIH) nous a poussés à agir avant !

Nous avions avec l'équipe créé une alerte citoyenne sur les médias en avril 2021 pour donner suite à la demande de Omar Riache, ingénieur, originaire du quartier d'Hussein Dey et vivant en France depuis plus de 40 ans, qui avait lui-même longtemps milité auprès des autorités locales pour empêcher cette démolition. Nous avions organisé un bulletin d'alerte en ligne pour un double objectif : d'une part faire attester par des experts du patrimoine (algériens/internationaux) de la valeur patrimoniale exceptionnelle du bâtiment, qui possédait des caractères ornementaux laissant croire que l'architecte en charge du projet serait le même que celui de la Grande Poste. D'autre part, impliquer le citoyen dans cette formidable dynamique qui enclenche toute préservation du patrimoine, la mobilisation citoyenne, par le biais d'une pétition que nous voulions déposer au ministère de la Culture pour enclencher une procédure de versement de l'édifice à la liste indicative du patrimoine de la ville d'Alger pour le sauver ! Hélas, celle-ci n'a pas connu l'engouement citoyen escompté. J'ai moi-même tenté de convaincre le directeur du Patrimoine de défendre cet édifice car il en avait le pouvoir exécutif, mais la spéculation foncière associée à la lourdeur administrative de nos institutions, parfois même pour les administrateurs eux-mêmes sont telles qu'aucune suite n'a été donnée à cette affaire.

Evidemment, je le déplore avec beaucoup de regret et de tristesse car le patrimoine de ma ville est une partie intégrante de ce que je suis et de ce que j'aimerais transmettre demain à mes enfants, et le voir détruit me chagrine au plus haut point. J'en souffre comme à la perte d'un membre de ma famille, avec larmes et deuil, mais j'apprends également de cette situation et j'espère, naïvement, peut-être, sauver d'autres minoteries d'Alger et d'Algérie. Cette terrible tragédie, car c'en est une, est également une grande leçon qui se décline en 5 points :

1/ Nous devons impérativement inventorier le patrimoine de nos villes pour le protéger de potentiels prédateurs fonciers ;

2/ Nous devons repenser nos villes en impliquant le patrimoine de type colonial dans une stratégie de réutilisation utile, car le détruire ou le laisser tomber en ruine nous dessert ;

3/ Nous devons redonner espoir au citoyen algérien quant aux possibilités concrètes et tangibles d'aboutissement de sa mobilisation citoyenne (ici par une pétition);

4/ Nous devons former les directeurs de la Culture des wilayas et des P/APC à la notion de valeur patrimoniale exceptionnelle, les incitant ainsi à un meilleur dialogue avec le citoyen soucieux de son quartier, de sa ville, de son patrimoine culturel et naturel ;

5/ nous devons impliquer les grands médias dans la stratégie de conservation et de valorisation du patrimoine national■

*Central Intelligence Agency

A. K.

Hasna Hadjilah, présidente du Syndicat national des architectes agréés algériens (SYNAA).

« La qualité de l'œuvre architecturale dépend de la réponse aux enjeux sociétaux, au climat, à l'innovation et à l'émotion que produit l'architecture »

Dans cet entretien qu'elle nous a accordé, Madame Hasna Hadjilah revient longuement sur des questions principalement liées aux conditions de l'exercice de la fonction d'architecte, de la relation de son Syndicat avec les pouvoirs publics et le Conseil national de l'Ordre des architectes. Du reste, elle n'a pas manqué de nous faire part de son indignation suite à la démolition de la minoterie Narbonne, sise à Hussein-Dey (Alger).

Entretien réalisé par Rabah Karali

L'ACTUEL : La création du Syndicat national des architectes agréés algériens (SYNAA) remonte au 18 mai 2011, avec comme revendication phare *« la défense des intérêts moraux et matériels des architectes algériens »*. Depuis cette date, brièvement, quels sont les principaux acquis qui ont été arrachés dans le cadre de l'amélioration de la situation des architectes dans l'exercice de leur profession ?

Hasna Hadjilah : Si de toute évidence l'objet d'un syndicat d'employeurs est la défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents, la considération, d'une part, de l'intérêt public de l'architecture consacré par la loi et faisant de sa pratique une profession réglementée et conférant ainsi un rôle important à la fois culturel, social et économique à l'architecte envers la société ; et la prise de conscience, d'autre part, par les fondateurs du SYNAA de l'absence de conditions idoines à la pratique de l'architecture dans notre pays, premier des intérêts moraux de l'architecte du fait des mécanismes inadaptés de la commande et de l'inanité entretenue de l'institution en charge de la promotion et de la défense de l'architecture qu'est en principe l'Ordre des architectes et cela près de vingt ans après la promulgation du décret législatif 94-07, imposaient la création d'un cadre d'expression et de revendication légal et indépendant pour les architectes en profession libérale.

Depuis bientôt dix ans donc, que ce soit à travers ses actions, ses déclarations, ses prises de position ou les évènements qu'il a organisés, le SYNAA s'est attaché à militer pour l'amélioration des conditions d'exercice de la profession, de l'accès équitable à la commande publique, à la rémunération juste, tout en travaillant à vulgariser l'architecture pour la porter au débat public. J'aurais aimé vous dresser une liste de revendications satisfaites si au moins le débat responsable et l'échange de points de vue étaient acceptés par les pouvoirs publics, en

particulier avec le ministère en charge de l'architecture. Cela est loin d'avoir été le cas. Mais cela n'a pas non plus empêché le SYNAA de travailler à atteindre ses objectifs, à l'exemple de l'étude technico-financière transmise aux pouvoirs publics et qui a servi de base pour la revalorisation de la rémunération des honoraires de maîtrise d'œuvre en 2016, le plaidoyer pour une politique architecturale en Algérie transmis au premier ministre la même année.

En date du 3 février dernier, le SYNAA a rappelé que le document dit *« Agrément pour l'exercice de la profession d'architecte »* limitant l'exercice de la profession à une année civile renouvelable, et inventé par le Conseil national de l'Ordre des architectes en lieu et place de l'extrait d'inscription au Tableau national de l'ordre des architectes est illégal. Ainsi, le Syndicat a saisi le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville pour un rappel utile de la loi en demandant l'annulation de la directive n° 182/DA/DGUA/MHUV /2022. Peut-on connaître la suite des événements ?

Ce document est, en effet, en violation de la législation et de la réglementation régissant la profession d'architecte sur au moins deux (02) aspects fondamentaux :

- violation des conditions légales d'exercice de la profession d'architecte.
- sanction illégale privative d'activité.

Les conditions d'exercice de la profession d'architecte étant définies par la loi, il s'agit exclusivement de l'inscription au Tableau national des architectes.

Les conditions d'inscription au Tableau national des architectes étant définies par les dispositions des articles 17 et 18 de la loi. La loi stipule que l'inscription au Tableau national des architectes est pérenne et irrévocable pour les architectes algériens. C'est un agrément sans autre formalité qui permet l'exercice sur l'ensemble du territoire national. Elle se justifie par l'extrait d'inscription au Tableau national des architectes, seul document légal conformément aux dispositions de son article 19. Et n'est limitée que par la suspension ou la radiation prévue par les dispositions des articles 43 à 49 de la loi. L'Ordre des architectes ayant l'obligation et seule compétence de délivrer ce document en vertu des dispositions de l'article 26 alinéa 6. Le SYNAA, après avoir épuisé les voies du dialogue avec l'Ordre et de recours auprès du MHUV, a saisi le Conseil d'Etat pour faire valoir les droits des architectes.

Pandémie oblige, en avril 2020, le SYNAA a adressé une correspondance au Premier ministre dans laquelle il entrevoit les voies et moyens d'arrêter des mesures d'aide aux architectes exerçant sous forme libérale, du fait de l'arrêt total de l'activité du bâtiment pendant plus de six mois. Qu'en est-il des suites qui ont été réservées à cette doléance légitime ?

Ce n'est pas une mais pas moins d'une dizaine de correspondances qui ont été adressées au Premier ministre et aux départements ministériels concernés (MHUV, Travail, Finances) entre le 2 et le 26 avril 2020, soit au lendemain de la promulgation des décrets exécutifs 20-69 et 20-70 de mars 2020 et relatifs aux mesures de prévention et de lutte contre la propagation de la pandémie. En effet, ces mesures ont eu une implication directe sur le monde du travail. Et pour les architectes en particulier, dont l'activité était déjà mise à mal par le recul des investissements et la politique d'austérité menée depuis 2014. La situation inédite qui s'est imposée aux structures de maîtrise d'œuvre a mis en péril leur existence même du fait du gel quasi total de l'activité. Employant outre les 9.000 architectes agréés ,de nombreux collaborateurs salariés (architectes, ingénieurs et techniciens tous corps confondus) et des prestataires, nos structures de maîtrise d'œuvre ont vu leur activité se réduire drastiquement et durablement, compromettant leur existence même et entraînant, de fait, une perte considérable d'emplois directs et indirects.

Devant cette situation de péril exceptionnel, au SYNAA, nous nous attendions à ce que l'Etat agisse souverainement par des mesures fortes, et cela en esquissant un plan pour leur sauvetage et la préservation des emplois qu'elles génèrent et ne pas perdre un capital humain et des compétences acquises difficilement durant des années et cela dans le cadre d'une stratégie globale de soutien à l'activité économique du pays, étant évident que la relance du secteur du bâtiment–secteur clé de l'économie du pays–ne pouvant se faire sans le concours de l'acteur incontournable qu'est l'architecte agréé et sa structure de maîtrise d'œuvre. S'inscrivant, donc, pleinement dans la démarche *« annoncée »* du Gouvernement qui prévoyait dans l'article 16 du décret exécutif 20-70 un texte particulier pour les modalités de compensation des éventuels préjudices occasionnés par les mesures de prévention sur le secteur économique, le SYNAA a soumis au Gouvernement une plateforme détaillant les dispositions urgentes à même de permettre de sauver les structures de maîtrise d'œuvre et de préserver les postes d'emploi. Malheureusement, aucune suite n'a été donnée à cette initiative du SYNAA malgré les multiples rappels, et beaucoup de structures ont dû se séparer de leurs salariés lorsqu'elles n'ont pas carrément fermé leurs portes.

L'une des premières batailles du SYNAA a été de s'opposer à la démarche du MHUV dès 2011 et de confier les études des projets d'habitat aux entreprises réalisatrices.

Il semblerait que la plupart des études d'architecture sont attribuées d'office à des bureaux étatiques qui ne font que dupliquer parfois les mauvais rendements dans la qualité urbanistique de l'immobilier. Présentement, est-ce vraiment une pratique courante ?
La question de la qualité architecturale ou urbanistique ne dépend certainement pas du statut du bureau d'études (étatique ou privé), mais des mécanismes mis en œuvre à travers les cahiers des charges de commande d'architecture pour atteindre des objectifs de qualité ou pas. Si la qualité d'un ouvrage se mesure par la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre, la qualité de l'œuvre, elle, se mesure par son adaptation à son environnement, la satisfaction des objectifs tracés par le propriétaire de l'ouvrage, la réponse aux enjeux sociétaux, au climat, l'innovation, l'émotion que produit l'architecture, etc.

L'une des premières batailles du SYNAA a été de s'opposer à la démarche du MHUV dès 2011 de confier les études des projets d'habitat aux entreprises réalisatrices selon la formule dite *« études et réalisation »*, cautionnée à l'époque par l'Ordre lui-même, alors qu'elle est en contradiction avec le décret 94-07 ! Abandonnée depuis peu (mais pas totalement), elle a laissé place à une procédure qui porte comme intitulé *« concours d'architecture »* mais qui n'en est pas au vu des conditions des cahiers des charges puisque la sélection est basée sur les moyens techniques et les honoraires plutôt que sur l'œuvre elle-même.

Les données documentées émanant des confrères sur le territoire national et des bureaux locaux de wilayas du SYNAA laissent apparaître, sur deux années (août 2018-août 2020) des disparités flagrantes quant à la répartition de la commande publique de maîtrise d'œuvre. Ainsi, et de manière générale, moins de 15% des architectes inscrits à l'Ordre ont pu en bénéficier. Et dans le cadre d'un programme de plus de 130.500 logements toutes formules confondues équivalant à 16,3 milliards DA en honoraires de maîtrise d'œuvre, 4% seulement des architectes inscrits à l'Ordre ont été attributaires.

Cette iniquité flagrante n'a été rendue possible que par les restrictions à l'accès à la concurrence, imposées sous couvert d'une classification des architectes sur les bases des moyens matériels et non sur la qualité du projet architectural, ni sur la compétence ou la créativité et la maitrise. Il suffit de suivre les avis d'attribution des projets pour se rendre compte que ce sont toujours les mêmes (bureaux d'études publics et privés) qui sont retenus avec des projets où seuls les plans de masse diffèrent quelque peu au gré des sites. Et pourquoi s'encombreraient-ils de créativité et d'innovation ni même de qualité quand celles-ci ne sont pas les attendus des cahiers des charges et que le MHUV, principal promoteur du pays, s'en satisfait allègrement !

Récemment, une vague d'indignation a suivi la démolition de la minoterie Narbonne à Hussein-Dey (Alger). En tant qu'architecte, quel est votre sentiment face à cette catastrophe, sachant qu'elle fait partie des trois édifices patrimoniaux d'Hussein-Dey ?
S'il faut admettre le principe universel que les villes sont des organismes vivants qui évoluent et se renouvellent sur eux-mêmes et que, par conséquent, des édifices sont appelés à disparaître pour laisser place à d'autres édifices ou à d'autres configurations spatiales même, cela ne doit être fait que dans le cadre d'un projet urbain en amont qui définit le devenir de la ville en valorisant son potentiel, tout en apportant des solutions aux problématiques posées par elle et nécessitant le projet (fluidité du transport, disponibilité du foncier, besoins de logements, équilibre habitat/services, revalorisation des sites, etc.).

L'objectif étant une plus-value dans la qualité des espaces et de l'architecture… C'est aussi un non-sens économique à un moment où le pays doit réduire ses dépenses et que la récupération des bâtiments doit être envisagée. Comme c'est un non-sens écologique quand on sait la quantité de déchets que produit la démolition d'un tel ensemble et l'absence de possibilités de leur revalorisation. C'est, enfin, une ineptie quand on sait qu'à quelques dizaines de mètres de la minoterie, de nombreux terrains sont occupés par des hangars vides et sans valeur. Bref, tout cela nous ramène une fois de plus aux mécanismes inadaptés de production de notre cadre de vie, qui en ne faisant pas appel aux réelles compétences des architectes à travers des cahiers de charges en quête de qualité gâchent irrémédiablement jusqu'à notre patrimoine !

المعرض الجزائري للمشروبات

ALGERIAN BEVERAGE EXHIBITION

LE SALON ALGERIEN DE LA BOISSON

www.bevalg.com

BEVALG

maana tanwaw.

du 20 au 23 Juillet 2022

AU PALAIS DES EXPOSITIONS ALGER

BY TADAMSA EXPO
WWW.TADAMSAEXPO.COM

SAFEX

NOS PARTENAIRES

جمعية المنتجين الجزائريين للمشروبات
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS ALGÉRIENS DE BOISSONS

INTERNATIONAL L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international

PAGES JAUNES
pagesjaunes-dz.com

AHK
Deutsch-Algerische Industrie- und Handelskammer
Chambre Algéro-Allemande de Commerce et d'Industrie

ALGERAC

Escapade. Obligatoirement, pour un large segment de la population algérienne, le niveau du pouvoir d'achat de chaque ménage ainsi que le taux d'inflation seront les deux critères incontournables pour envisager un départ en vacances.

Hébergement touristique durant la saison estivale

Les prix vont-ils chauffer ?

La période des congés d'été et des vacances scolaires approche à grands pas ce qui permet aussi de songer à voyager. Cependant, force est de constater qu'à la veille de l'ouverture de la saison estivale 2022, la question qui taraude l'esprit des vacanciers algériens lambda en quête d'un bon plan de séjour durant les prochaines vacances estivales n'est autre que celle des dépenses qu'il faut prévoir à cet effet.

Au sortir de la crise de la Covid-19, l'activité touristique va certainement reprendre son cours quasiment normal, alors qu'on s'attend vraisemblablement à un rush des estivants pour les mois à venir par rapport aux deux années précédentes. Nonobstant tout ce qu'on rapporte à propos d'une possible hausse des prix des prestations touristiques, notamment l'hébergement, il n'en demeure pas moins que cela dépend de plusieurs paramètres qu'il faut prendre en considération. Eclairage.

A quoi peut-on s'attendre avec la reprise de l'activité touristique ?
Certes, l'Algérie a gagné la bataille contre la Covid-19, comme en témoignent les bilans quotidiens en baisse constante du nombre des cas confirmés. Cette bonne nouvelle pour les touristes algériens laisse entendre effectivement que la reprise de l'activité dans le tourisme est bel et bien amorcée. Après deux années en berne pour l'industrie touristique au niveau mondial imposé par la pandémie de Covid-19, les acteurs du secteur affichent ces derniers mois une certaine confiance dans la reprise des affaires. De ce fait, l'envie pressante de faire ses valises pour une destination farniente concerne, désormais, tous ceux qui ont programmé un voyage en Algérie ou à l'étranger. Quel que soit le choix porté sur telle ou telle destination, l'important est de bien étudier les prévisions de dépenses selon la capacité budgétaire de chaque famille ou personne désirant choisir une destination de vacances. Toutefois, il faut le reconnaître, c'est une équation à plusieurs inconnues qu'il va falloir résoudre coûte que coûte pour la programmation d'un tel projet durant la saison estivale.

De prime abord, il faut savoir que les pronostics de certains professionnels du secteur touristique qui ont été consultés par nos soins font état d'une tendance haussière des tarifs des

nuitées et ce, pour plusieurs raisons plus ou moins logiques. D'après nos interlocuteurs, d'une manière générale, les propriétaires des différents types d'hébergement pour touristes sont dans l'obligation de rattraper leur niveau d'activité de 2019, qui est l'année de référence pré-pandémique.

Les prix vont-ils réellement prendre un coup de chaud ?

C'est l'occasion pour une catégorie de ménages de faire leurs comptes en prévision d'une quelconque évasion pour profiter de la beauté des sites touristiques du pays.

Cependant, après deux années plus ou moins de privation de vacances, la demande va certainement exploser, et ceci est valable aussi bien pour les nationaux que pour ceux de notre communauté établie à l'étranger, car tous ont une soif avérée pour le voyage. Mais présentement, ils piaffent d'impatience à l'idée de changer d'air et de déstresser après une année de dur labeur. Toutefois, ce n'est guère une simple affaire de volonté de chacun, avertissent les connaisseurs du marché de l'immobilier touristique.

La question du *« nerf de la guerre »* trouve dans ce cas de figure toute sa signification. Obligatoirement, pour un large segment de la population algérienne, le niveau du pouvoir d'achat de chaque ménage ainsi que le taux d'inflation seront les deux critères incontournables pour envisager un départ en vacances. Une fois cet obstacle écarté, il va falloir s'exercer pour opter pour telle ou telle formule de séjour, sachant pertinemment que les prix vont évoluer selon le principe de l'offre et de la demande.

Du reste, haute saison oblige, la tradition veut que les prix des séjours au niveau des hôtels ou des locations saisonnières privées soient toujours élevés en période estivale par rapport à la basse saison hivernale, malgré que les mesures prises par le ministère du Tourisme visent un plafonnement de tarifs des chambres d'hôtels.

Mais là où le bât blesse, c'est cette anarchie qui règne dans le milieu de l'informel lié à la formule dite de l'hébergement chez l'habitant. D'ailleurs, un petit tour d'horizon d'agences de voyage et sites web marchands nous a bien donné un aperçu des prix exorbitants qui seront pratiqués durant les deux prochains mois. Cela dépasse parfois tout entendement ! Au grand dam des infortunés vacanciers, ces derniers n'ont pas d'autres choix que de se plier au bon vouloir des résidants qui proposent leurs biens moyennant des loyers à partir de 3.000 DA par jour pour le moins-disant, pouvant atteindre les 35.000 voire les 40.000 DA et ce, en fonction de la période de location, de l'endroit, du standing de la résidence, de la superficie, de la qualité des commodités ainsi que d'autres avantages.

Au rythme où vont les choses dans ce domaine, personne ne pourra détourner l'attention des Algériens des destinations étrangères, parfois nettement moins chères pour le touriste algérien. De toute évidence, les pouvoirs publics ne comptent pas rester les bras croisés pour redonner de l'espoir aux citoyens désirant passer des vacances agréables à des prix raisonnables. Des mesures sont en train d'être prises par le ministère du Tourisme et de l'Intérieur allant dans le sens d'une meilleure prise en charge des besoins de l'estivant. En attendant, soyons optimistes !

A. A.

Envolée des prix des matières premières

« Boire le calice jusqu'à la lie »

Drame. Manifestement, depuis le début de la guerre en Ukraine conjuguée à la mise en œuvre des sanctions économiques contre la Russie, les cours des matières premières, essentiellement les minerais, l'énergie et les produits agricoles ont connu un sacré coup de chaud.

Désormais, tous les analystes économiques du monde s'accordent à dire que la hausse des prix des matières premières va avoir des conséquences fortes et durables pour une grande majorité de pays, non seulement les plus pauvres d'entre eux. Pis encore, à mesure que les Occidentaux décident de mettre en application de nouveaux paquets de sanctions internationales contre la Russie, les répercussions sur les cours mondiaux de la presque totalité des produits vont être ressenties. Alors, face à cette nouvelle donne géopolitique mondiale, les experts de chaque nation s'interrogent sur les décisions stratégiques qui s'imposent en prévision des prochaines années particulièrement où les prix des matières premières seront très volatiles sur les marchés internationaux.

Y a pas photo !

Manifestement, depuis le début de la guerre en Ukraine conjuguée à la mise en œuvre des sanctions économiques contre la Russie, les cours des matières premières, essentiellement les minerais, l'énergie et les produits agricoles ont connu un sacré coup de chaud. Depuis le début de l'année 2022, l'indice CRB (Commodity Research Bureau), composé de 19 matières premières, a augmenté d'environ 30%, l'indice de la FAO, qui suit l'évolution du prix des biens alimentaires de base, a augmenté de 18%, le prix du baril de pétrole a dépassé la barre des 140 dollars, se multipliant ainsi par quatre en deux ans, celui du gaz par dix sur la même période, tandis que l'or, valeur refuge, connaît des cours historiquement hauts, avec une hausse de 10%. Suite à cela, le choc se ressent partout, à commencer par le niveau du pouvoir d'achat des ménages au niveau mondial. D'ailleurs, la croissance mondiale devrait être réduite d'au moins un point, peut-être plus, et il est même question d'un avant-goût d'une récession en prévision de la prochaine année.

Par ailleurs, si l'origine des récents soubresauts des cours s'explique évidemment et principalement par les conséquences de la guerre en Ukraine, elle reflète aussi une logique normale de la financiarisation croissante et la complète dérégulation de ces marchés, commencée il y a quarante ans. Avec en leur cœur des entreprises de courtage aussi puissantes qu'opaques, estime Eric Albert, correspondant du journal *Le Monde* à Londres. Aussi, est-ce la conséquence directe et inévitable de la loi du marché ? Ou signes évidents de profonds dysfonctionnements ? Le commerce des matières premières, éminemment politique, n'a pas toujours fonctionné de cette façon.

« Le plus incroyable dans cette affaire est la façon dont les Gouvernements en ont perdu le contrôle en quarante ans », estime Javier Blas, coauteur d'un passionnant livre-enquête sur le sujet (The World for Sale, avec Jack Farchy, Penguin, non traduit). Philippe Chalmin, professeur d'histoire économique à l'université Paris- Dauphine, qui dans l'ensemble soutient le système actuel, le dit à sa façon : *« En quarante ans, toutes les matières premières sont devenues des commodités qui s'échangent comme n'importe quel produit. »* En fait, l'histoire permet d'expliquer le présent, de le justifier et de l'éclairer, d'après une citation d'Alice Parizeau.

A quoi faut-il s'attendre ?

A cette question qui taraude naturellement de plus en plus l'esprit des Gouvernements dans le monde à cause de la menace qui pèse sur la paix sociale dans leur pays, les réponses sont mitigées d'un expert à l'autre. Entre augmentation effrénée des prix des matières premières, pénurie et spéculation, il y a de quoi *« donner sa langue au chat »*. Mais bon, pour le Docteur en économie, cela devrait s'accentuer en cas de non-résolution de la crise ukrainienne en 2022-2023. Mais l'impact serait plus dramatique sur les pays importateurs de produits alimentaires pas seulement l'Algérie et l'Égypte, et les plus vulnérables n'ayant pas les moyens de financement. Comme la Tunisie, le Liban et les pays d'Afrique subsaharienne. Ils sont les plus vulnérables, posant d'ailleurs un problème de sécurité alimentaire mondiale.

Aussi, les pays producteurs d'hydrocarbures peu diversifiés ne doivent pas se réjouir de la hausse des prix du pétrole/gaz car ce qu'ils gagnent d'un côté, ils peuvent le perdre avec l'accroissement de la valeur des importations biens d'équipements pour les matières premières pour relancer leur économie que des biens consommables, avec là aussi des tensions sociales.

En effet, la Russie et l'Ukraine, grâce à leurs riches terres fertiles, les *« tchernoziom »*, sont devenus des puissances agricoles de premier plan. Cela avec leur production de blé, maïs, orge ou tournesol. La Russie s'est imposée comme le premier exportateur mondial de blé, et l'Ukraine a écoulé, à elle seule, plus de la moitié de l'huile de tournesol commercialisée sur la planète. C'est que la Russie et l'Ukraine représentent 30% des exportations mondiales de blé et d'orge. L'Ukraine étant le 4e exportateur mondial de maïs, le 5e en blé et le 3e en orge. Et elle détient des positions dominantes sur le marché mondial de tournesol. C'est-à-dire en huile. Mais également des tourteaux. Particulièrement pour l'alimentation animale.

La tonne de maïs, sur l'échéance rapprochée d'une livraison en mars, se cotait, le 3 mars 2022, à 280 euros, et selon certains experts pourrait atteindre entre 450 et 500 euros. Il en est de même pour les prix du tournesol, les deux pays représentant près de 80% des exportations mondiales d'huile de tournesol. Cela étant dit, grâce à ses capacités financières actuelles de surcroît booster par l'envolée des prix de l'or noir de ces derniers mois, l'Algérie est assurément à l'abri d'une mauvaise surprise quant à une défaillance dans le système d'approvisionnement des céréales.

Cette argumentation est corroborée par un rapport de la Banque mondiale BM qui mentionne : *« Les pays exportateurs de pétrole, tels que le Qatar, l'Arabie saoudite, le Koweït et l'Algérie, ne seront pas affectés par la crise ukrainienne, car ils peuvent améliorer leurs revenus publics et leur balance des paiements extérieurs et, ainsi, leurs taux de croissance ■ »*

R. K.

Dr Hassina Mouri

Des efforts et des distinctions

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) vient de lui confier la Chaire de géologie médicale en Afrique. Elle c'est l'Algérienne, Hassina Mouri, professeure en géologie à l'université de Johannesburg.

Née au village Sidi Hadj Hassaïn, dans la commune de Chemini, dans la wilaya de Béjaïa, Hassina Mouri obtient son diplôme d'ingénieur en géologie de l'Université Houari-Boumediène de Bab-Ezzouar. Elle décroche son DEA puis son Doctorat de l'université de Paris 7. Elle est recrutée comme chercheure associée à l'université d'Helsinki (Finlande) pendant 4 ans. Elle passe une année aux Etats-Unis avant de revenir dans le continent noir, précisément en Afrique du Sud. Elle exerce comme maître-assistante à l'université de Prétoria puis de Johannesbourg.

Elle est aussi membre du Conseil consultatif de *South African Journal of science* (SAJS), une prestigieuse revue scientifique universitaire en Afrique du Sud. Elle est également membre du Conseil du programme international des géosciences et des géoparcs de l'Unesco, ainsi que du comité d'évaluation de la Fondation nationale sud-africaine de la recherche pour les sciences de la Terre. Cette nouvelle distinction s'ajoute à l'élection de l'Algérienne, en 2020 et pour une durée de 4 ans, au poste de vice-présidente de l'Union internationale des sciences géologiques (IUSG).

La scientifique est, par ailleurs, membre du Conseil du programme international des géosciences et des géoparcs de l'Unesco et du comité d'évaluation de la Fondation nationale sud-africaine de la recherche pour les sciences de la Terre.

Pour rappel, le programme des chaires de l'Unesco – initié en 1992 – regroupe 850 institutions dans 117 pays, tout en visant la promotion de la coopération inter-universitaire■

F. A.

سوناطراك

sonatrach

L'Énergie du **Changement**

www.sonatrach.dz

L'ACTUEL 234 / Juin 2022 - **Anep n° 2216010608**

Art & Science of Amazing Protection